

Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Février 2011

Référence à citer

LAMONTAGNE, Gilles, Marianne GAGNIER, Michel HUOT et Héroïse BASTIEN. 2011.
Plan de gestion du petit gibier 2011-2018, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 74 p.

Équipe de réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, bureau 9.0
Québec (Québec)
G1S 4X4
Téléphone : 418-627-8609
Courriel : Service.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

Auteurs

Gilles Lamontagne Michel Huot
Marianne Gagnier Héroïse Bastien

Collaborateurs à la Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats et à la Direction du développement socio-économique, des partenariats et de l'éducation

Michel Damphousse	François Landry
Sylvie Bernier	Pierre Blanchette
Gaétan Hamel	Sébastien Lefort
Jessy Dynes	Gaston Cayer
Réhaume Courtois	Marcel Lacasse
Jacques Lapierre	

Collaborateurs en région¹

Région 1 : Guy Verreault	Région 10 : Sylvie Beaudet
Région 2 : Claude Dussault	Région 11 : Claudel Pelletier
Région 3 : Héroïse Bastien	Région 12 : Normand Latour et Mario Leclerc
Région 5 : Alain Lussier	Région 14 : Monique Boulet
Région 7 : Jean Fink	Région 15 : Michel Hénault et Pierre Dupuy
Région 8 : Jean Lapointe	Régions 4 et 17 : Jean-Claude Bourgeois
Région 9 : Stéphane Guérin	Régions 6, 13 et 16 : Martin Léveillé

¹ La liste des régions administratives du Québec est présentée à l'annexe 2.

Collaborateurs membres du Groupe faune technique

Fédération des pourvoies du Québec :	Bruno Dumont
Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec :	Philippe Tambourgi
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :	Michel Baril, Clément Bérubé et Alain Cossette
Fondation de la faune du Québec :	Marcel Quirion
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune :	Pierre Blanchette, Michel Damphousse, Marianne Gagnier et Michel Huot
Société des établissements de plein air du Québec :	Pierre Pitre
Zecs Québec :	Christian Langlois

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN : 978-2-550-57428-6 (version imprimée)

978-2-550-57429-3 (version PDF)

Avant-propos

Le présent document est le premier plan de gestion du petit gibier au Québec. Il a été précédé par le Plan tactique de la gélinotte huppée en 1986 de même que par celui du lièvre d'Amérique en 1988. Il s'inscrit également dans la continuité des plans de gestion de l'original (1994), du cerf de Virginie (1995), de l'ours noir (1998) et, plus récemment, du caribou migrateur (2004), qui sont coordonnés par la Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats de Faune Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Il a été réalisé à partir de la compilation des statistiques de chasse des zecs, des réserves fauniques et des pourvoies et d'une recherche dans les publications provinciales, canadiennes et internationales sur la gestion des différentes espèces de petit gibier. Nous nous sommes aussi référés à des enquêtes ou à des sondages sur la chasse ou les activités de loisirs afin d'établir, le plus justement possible, l'état de la situation des espèces de petit gibier et de la pratique de la chasse du petit gibier au Québec. Toutes ces données sont colligées dans un rapport intitulé *État de situation des principales espèces de petit gibier exploitées au Québec* (Gauthier et al., 2008).

Ce plan de gestion présente une vision globale de la chasse du petit gibier au Québec. Sauf exception, il n'a pas été possible d'en arriver à présenter les problématiques régionales des espèces.

Dans le présent plan, les mots « petit gibier » désignent plus particulièrement quatre espèces : la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*), le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), le tétras du Canada (*Falciennis canadensis*) et la perdrix grise (*Perdix perdix*). Ce plan aborde également, mais brièvement, la problématique d'autres espèces moins communes ou moins recherchées comme le lagopède des saules (*Lagopus lagopus*), le lagopède alpin (*Lagopus mutus*), le lièvre arctique (*Lepus arcticus*), le tétras à queue fine (*Tympanuchus phasianellus*) et le lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*). Plus tard, la réflexion devra se porter vers l'activité de chasse d'espèces ou de groupes d'espèces comme la bécasse, la bécassine ou même les canards et les oies qui, tout en étant de compétence fédérale, constituent également une importante activité de chasse pour les Québécois.

Avant d'être publié, le Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018 est passé par une multitude d'étapes de discussion, de consultation et d'approbation. En ce sens, il est important de mentionner le travail du Groupe faune technique (GFT), spécialement formé pour mener à terme la production du document. Le GFT est constitué de représentants des partenaires fauniques (Fondation de la faune du Québec [FFQ], Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs [FédéCP], Zecs Québec, anciennement Fédération québécoise des gestionnaires de zecs [FQGZ], Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec [FTGQ], Société des établissements de plein air du Québec [SEPAQ]) de même que de spécialistes du petit gibier et de sa gestion au Ministère. Un groupe de travail centre-région, formé de trois représentants des directions régionales de l'aménagement de la faune (DAF²) et de biologistes de Faune Québec, a également été créé dans le but d'adapter le Plan à la réalité

² Les anciennes DAF ont été intégrées au processus de réorganisation du Secteur des opérations régionales. Les DAF ont donc été intégrées dans les Directions générales régionales des régions.

des régions et ainsi de pouvoir procéder à sa régionalisation. Une rencontre de type « groupe de discussion » avec des chasseurs, adeptes de la chasse du petit gibier, a été tenue afin de confirmer l'exactitude des constats énoncés dans le présent document, mais aussi dans le but de vérifier de manière globale la pertinence des buts et des objectifs proposés. En matière de consultation, les DAF ont pu commenter le document à quelques reprises durant sa rédaction. De plus, une consultation régionale a été tenue auprès des tables régionales de la faune (TRF) afin de permettre la prise en compte de commentaires d'intervenants et d'organismes régionaux ou même locaux, dont les champs d'intérêt ou le travail ont trait au petit gibier ou à son exploitation. Le document actuel est donc le résultat des commentaires qui ont été formulés et de l'ensemble du travail de réflexion associé à toutes ces étapes.

Le processus de mise en œuvre du présent plan de gestion diffère de celui des autres plans de gestion de la faune en application à ce jour. Les actions proposées et qui ont un champ d'application régional pourront être réalisées suivant la volonté des régions et sous réserve qu'il y ait des budgets disponibles. La participation des acteurs mentionnés dans ce plan se fera sur une base volontaire et non obligatoire. Il est toutefois grandement souhaitable que tous les acteurs impliqués dans la gestion du petit gibier au Québec fassent de ce plan de gestion une priorité et s'engagent à mener à bien les actions qui en découlent. Il en va du succès du Plan.

Note : Dans ce plan de gestion, la forme masculine inclut, selon le contexte, les hommes et les femmes.

Résumé

Le petit gibier est omniprésent dans nos forêts. Les lièvres et les gélinottes sont les plus abondants et les plus communs de tous les gibiers. Quatre espèces dominent largement la récolte de petit gibier au Québec : la gélinotte huppée, le lièvre d'Amérique, le tétras du Canada et la perdrix grise. À l'échelle des zones de chasse, l'abondance des populations et les variations rapides qu'elles subissent font en sorte qu'on peut difficilement gérer les stocks de petit gibier sur la base de l'offre et de la demande ou en adaptant les modalités de chasse pour contrôler le niveau de récolte. Ainsi, les caractéristiques du petit gibier expliquent pourquoi la gestion de ces espèces se fait généralement à grande échelle, avec à ce jour une seule réglementation pour tout le Québec. Dans l'ensemble, cette approche de gestion a jusqu'ici donné des résultats acceptables.

Une étude des données disponibles sur les espèces de petit gibier et leur exploitation a permis de constater que la gestion de ce type de chasse rencontre plusieurs problèmes. Ceux-ci peuvent être regroupés en cinq constats généraux : 1) La chute notable de la clientèle; 2) L'apparition de nouvelles contraintes relatives à la pratique de la chasse; 3) La fréquentation intensive de certains secteurs de chasse; 4) La modification de l'habitat du petit gibier; et finalement 5) L'utilisation d'outils rudimentaires d'évaluation biologique, tant en ce qui a trait à l'état des populations qu'aux données issues de la récolte et à la connaissance des utilisateurs. Devant ces constats, le MRNF a choisi de présenter une vision de la gestion du petit gibier et de définir des objectifs à atteindre.

Malgré tout, la chasse du petit gibier figure toujours parmi l'un des trois types de chasse les plus populaires au Québec. Elle représente le potentiel de développement le plus important, tant du point de vue du nombre de chasseurs que de l'offre de récolte de petit gibier disponible. La nécessité d'établir un plan de gestion pour le petit gibier est donc née du besoin de perpétuer la qualité de l'expérience que procure la chasse du petit gibier à tous les chasseurs : débutants, occasionnels ou fervents. Ce plan de gestion a pour objectifs d'assurer la pérennité du petit gibier et de son habitat au Québec et d'en optimiser la mise en valeur au profit des Québécois. Mais, au-delà de ces objectifs fondamentaux, il vise tout particulièrement à revaloriser cette importante activité traditionnelle qu'est la chasse du petit gibier. Ainsi, la formulation des cinq constats nous amène à proposer des moyens pour remédier à la situation ou, du moins, l'améliorer au cours des prochaines années. Ces moyens, qui sont hiérarchisés en objectifs, cibles et actions, reposent sur deux grands buts qui sont de : 1) Rétablir la popularité de la chasse du petit gibier auprès des usagers; et 2) S'assurer d'une connaissance juste des populations de petit gibier et des prélèvements auxquels elles sont soumises afin de répondre adéquatement aux besoins de gestion et d'exploitation de cette ressource. La mise en place de nombreuses actions et, par le fait même, l'atteinte des cibles fixées reposent sur l'implication des partenaires fauniques, membres de la Table nationale de la faune (TNF) et des tables régionales de la faune (TRF). En guise de synthèse des buts, des objectifs, des cibles et des actions, deux tableaux présentent l'ensemble des possibilités d'interventions liées au Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-

2018. Pour l'ensemble des éléments proposés dans le Plan, des interventions régionales sont réalisables. C'est ainsi que prendra forme sa régionalisation.

Au cours des prochaines années, la valorisation de la chasse du petit gibier doit devenir un dossier important pour le MRNF et ses partenaires. L'enjeu est de taille : rétablir la popularité de la chasse au petit gibier et retrouver le nombre d'adeptes d'il y a vingt ans, alors que l'on vendait 150 000 permis annuellement. À l'heure actuelle, ce n'est pas la ressource qui est le plus mal en point, mais bien la pratique de l'activité elle-même. Or, la chasse du petit gibier est l'activité de chasse qui présente le plus grand potentiel de développement au Québec actuellement.

Table des matières

Équipe de réalisation.....	i
Avant-propos.....	iii
Résumé.....	v
Liste des figures.....	ix
Liste des tableaux.....	x
Liste des annexes.....	x
Introduction.....	1
1. CONTEXTE BIOLOGIQUE ET SOCIAL.....	3
1.1 LES ESPÈCES CONCERNÉES.....	3
1.2 LA GESTION DU PETIT GIBIER.....	4
2. LES CONSTATS.....	6
2.1 PREMIER CONSTAT : UNE CHUTE NOTABLE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS À L'ACTIVITÉ DE CHASSE LA PLUS POPULAIRE AU QUÉBEC EST SURVENUE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES.....	6
2.2 DEUXIÈME CONSTAT : DES CONTRAINTES DANS LA PRATIQUE DE LA CHASSE DU PETIT GIBIER ONT FAIT LEUR APPARITION.....	9
2.2.1 Une fermeture de l'accès dans le temps.....	9
2.2.2 Une fermeture de l'accès dans l'espace.....	12
2.2.3 Un problème de valorisation et de promotion de l'activité.....	13
2.2.3.1 Pour les adeptes.....	13
2.2.3.2 Pour les nouveaux chasseurs.....	13
2.3 TROISIÈME CONSTAT : DANS L'ENSEMBLE, LA RESSOURCE EST ABONDANTE, MAIS LES SECTEURS SITUÉS DANS LE SUD DU QUÉBEC SEMBLENT BEAUCOUP PLUS FRÉQUENTÉS PAR LES CHASSEURS ET DES PROBLÈMES DE POPULATIONS SONT APPRÉHENDÉS.....	14
2.3.1 Globalement, une grande disponibilité de l'offre.....	14
2.3.2 Un secteur d'utilisation intensive.....	15
2.3.3 Problèmes régionaux de conservation de certaines espèces de petit gibier.....	17
2.3.3.1 Le tétras du Canada.....	17
2.3.3.2 La perdrix grise.....	18
2.3.4 Des problèmes de disponibilité de données.....	18
2.3.4.1 La gélinotte huppée.....	18
2.3.4.2 Le lièvre d'Amérique.....	19
2.4. QUATRIÈME CONSTAT : DIVERSES MODIFICATIONS DE L'HABITAT AFFECTENT PARTICULIÈREMENT LE PETIT GIBIER.....	19
2.4.1 En milieu forestier.....	20
2.4.2 En milieu agroforestier.....	21

2.4.3	En milieu agricole	22
2.5	CINQUIÈME CONSTAT : LE SUIVI DE BASE EST RUDIMENTAIRE.....	23
2.5.1	La connaissance des populations.....	23
2.5.2	La connaissance des chasseurs et des récoltes.....	24
2.6	LA PROBLÉMATIQUE EN RÉSUMÉ	26
3.	LES BUTS ET OBJECTIFS.....	27
3.1	BUT N° 1 : RÉTABLIR LA POPULARITÉ DE LA CHASSE DU PETIT GIBIER CHEZ LES USAGERS	27
3.1.1	Objectif 1 : Augmenter le nombre de chasseurs pratiquant annuellement la chasse du petit gibier.....	27
3.1.2	Objectif 2 : Revaloriser l'activité de chasse du petit gibier auprès du public.....	29
3.1.3	Objectif 3 : Améliorer et faciliter l'accès à la chasse du petit gibier	31
3.1.3.1	Accessibilité dans le temps	31
3.1.3.2	Accessibilité sur le territoire.....	31
3.1.4	Objectif 4 : Améliorer l'offre de récolte potentielle de petit gibier.....	34
3.1.4.1	En milieu agroforestier	35
3.1.4.2	En milieu agricole.....	35
3.1.4.3	En milieu forestier	36
3.2	BUT N° 2 : S'ASSURER D'UNE CONNAISSANCE JUSTE DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER ET DES PRÉLÈVEMENTS AUXQUELS ELLES SONT SOUMISES AFIN DE RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE CETTE RESSOURCE	38
3.2.1	Objectif 5 : Améliorer la connaissance de l'exploitation des différentes espèces de petit gibier du Québec.....	38
3.2.2	Objectif 6 : Dresser un portrait de la situation des espèces de petit gibier du Québec	39
3.2.2.1	La préservation du tétras du Canada dans le sud du Québec ..	41
3.2.2.2	La perdrix grise	41
3.2.2.3	La gélinotte huppée du secteur d'utilisation intensive.....	42
3.2.2.4	Le lièvre d'Amérique du secteur d'utilisation intensive.....	42
3.2.2.5	Les espèces « marginales » de petit gibier du Québec	42
3.3	RÉSUMÉ DES OBJECTIFS, CIBLES ET ACTIONS	43
4.	RÉGIONALISATION DU PLAN DE GESTION	55
	Conclusion	57
	Bibliographie	59

Liste des figures

Figure 1.	Évolution des ventes de permis de chasse aux résidents de 1970 à 2005 (Source : MRNF, 2007)	7
Figure 2.	Saison de chasse de l'orignal, du cerf de Virginie et du petit gibier en 2004 (Source : MRNF, Direction du développement de la faune, 2007)	11
Figure 3.	Répartition de la pression de chasse du petit gibier dans les années 1980 (en supposant un déplacement maximum de 100 km).	16
Figure 4.	Évolution de la récolte, de la fréquentation et du succès de chasse associés à la chasse de la gélinotte huppée dans la réserve faunique de Rimouski, de 1984 à 2006.....	25
Figure 5.	Évolution de la récolte moyenne du lièvre d'Amérique, de la gélinotte huppée et du tétaras du Canada à la chasse sportive dans dix zecs de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de 1981 à 2002.....	25

Liste des tableaux

Tableau 1.	Données économiques des différents types de chasse au Québec (2002)	9
Tableau 2.	Potentiel annuel de récolte de petit gibier et nombre d'animaux abattus au Québec (2002)	15
Tableau 3.	Suivi des objectifs, cibles et actions du but n° 1	45
Tableau 4.	Suivi des objectifs, cibles et actions du but n° 2.....	52

Liste des annexes

Annexe 1	63
Annexe 2	64

À la relève des chasseurs...

Introduction

La chasse au petit gibier a longtemps été considérée comme l'activité par excellence pour initier les jeunes et les moins jeunes à la chasse. On la pratique près de chez soi, dans les boisés de ferme entourant les villes et les villages ou à proximité du chalet, en famille ou en compagnie d'amis, à la fin d'une journée de travail ou la fin de semaine. Activité sans artifice, la chasse au petit gibier nécessite peu d'équipement, peu de préparation et est peu coûteuse. Une activité de choix pour tout chasseur souhaitant transmettre sa passion d'être en forêt et de débusquer le gibier.

Aujourd'hui, ce type de chasse est toujours pratiqué, mais quelque chose a changé. Comme si sa candeur d'autrefois avait perdu son pouvoir d'attraction auprès des chasseurs. La ressource est pourtant abondante et disponible. Que s'est-il passé?

La nécessité de faire un plan de gestion pour le petit gibier est née du besoin de perpétuer la qualité de l'expérience que procure la chasse du petit gibier à tous les chasseurs : débutants, occasionnels ou fervents. Ce plan de gestion, à l'instar de celui des autres espèces, a pour objectifs d'assurer la pérennité du petit gibier et de son habitat au Québec et d'en optimiser la mise en valeur au profit des Québécois. Mais, au-delà de ces objectifs fondamentaux, le Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018 servira tout particulièrement à revaloriser cette importante activité traditionnelle qu'est la chasse du petit gibier, qui offre en ce moment le potentiel de développement faunique le plus important et l'une des principales occasions de former une relève.

Dans la première partie de ce plan, nous présentons un bref état du contexte biologique et social dans lequel s'inscrit notre démarche, en traitant des principales espèces concernées ainsi que de leur gestion actuelle. Dans la deuxième partie, nous présentons cinq constats généraux, qui regroupent les différents problèmes qui nuisent au petit gibier et à l'activité de chasse elle-même. La définition de ces cinq constats découle principalement du rapport publié par Gauthier *et al.* en 2008 qui se rapporte à l'état des connaissances des espèces et de l'activité de chasse du petit gibier au Québec. À la lumière de ces constats, nous présentons, dans la troisième partie, les deux buts généraux et les objectifs plus spécifiques qui ont été fixés afin d'actualiser la gestion du petit gibier au Québec et de relancer la pratique de l'activité. S'y trouvent également deux tableaux synthèses qui présentent l'ensemble des buts, des objectifs, des cibles et des actions du Plan. Finalement, la quatrième partie nous permet d'aborder la question de la régionalisation qui servira à faire de ce plan de gestion un outil efficace et surtout adapté aux particularités régionales concernant les espèces de petit gibier, les utilisateurs et l'activité de chasse elle-même.

1. CONTEXTE BIOLOGIQUE ET SOCIAL³

Le petit gibier est omniprésent dans nos forêts. Le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée sont les plus abondants et les plus communs de tous les gibiers. Généralement, leur domaine vital est restreint à quelques dizaines d'hectares et leur densité est relativement élevée. À l'automne, on peut trouver jusqu'à quelques dizaines, voire quelques centaines d'individus par kilomètre carré d'habitat. Leur abondance varie énormément selon les types d'habitats, mais aussi d'une année à l'autre. Ces variations suivent parfois des cycles plus ou moins marqués et peuvent aussi résulter d'un hiver ou d'un printemps particulièrement rigoureux.

1.1 Les espèces concernées

Quatre espèces dominent très largement la récolte de petit gibier : la gélinotte huppée (*Bosana umbellus*), le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), le tétras du Canada (*Falci pennis canadensis*) et la perdrix grise (*Perdrix perdrix*). Trois de ces espèces sont très communes dans le Québec méridional : la gélinotte huppée, le lièvre d'Amérique et le tétras du Canada. On trouve la gélinotte huppée jusque dans les grandes pessières, bien qu'elle préfère les forêts mélangées à dominance de feuillus comme le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) et le peuplier (*Populus* sp.). Le lièvre d'Amérique est présent jusqu'à la limite des arbres, dans le nord du Québec. Il préfère les forêts où abondent les jeunes conifères, qui lui offrent un abri, et les jeunes tiges de feuillus, qui lui fournissent sa nourriture. Ces deux espèces recherchent les types de forêts jeunes ou en régénération qu'on trouve en abondance dans toute la moitié méridionale du Québec, là où l'activité humaine est davantage concentrée. Elles s'adaptent relativement bien aux modifications de leur environnement. Un petit boisé de quelques hectares sera rapidement colonisé. Le tétras du Canada se trouve plutôt dans les forêts de conifères denses où prédominent l'épinette noire (*Picea mariana*), le sapin baumier (*Abies balsamea*) ou le pin gris (*Pinus banksiana*). On le trouve à tous les stades d'évolution de ces forêts, même s'il semble préférer les forêts matures. Le tétras est plus sensible à la modification de son habitat. La quatrième espèce, la perdrix grise, occupe la partie sud du Québec, principalement la plaine agricole du Saint-Laurent. Sa distribution est donc plutôt limitée. Cette perdrix occupe des habitats très différents des autres espèces de petit gibier les plus chassées, c'est-à-dire les prairies naturelles, les terres cultivées, les bordures de champs et même le milieu périurbain. Il s'agit néanmoins d'une espèce très prisée par les chasseurs. En dépit du fait que la récolte en est limitée, ou moins importante, la perdrix grise fait partie des quatre espèces de petit gibier les plus chassées au Québec.

À ces quatre espèces s'ajoutent les lagopèdes (des saules et alpin – *Lagopus lagopus* et *Lagopus mutus*) et le lièvre arctique (*Lepus arcticus*), des espèces relativement communes et abondantes qui occupent le nord du Québec. Les lagopèdes, ou perdrix blanches, occupent toute la taïga et la toundra du centre et du nord du Québec. Elles sont caractérisées par leurs cycles assez marqués et par leurs migrations hivernales jusqu'à la frange sud des grandes pessières noires. Elles sont bien connues des

³ Les données sur les espèces de petit gibier, leur habitat et leur exploitation contenues dans cette partie et les suivantes sont principalement tirées du rapport *État de situation des principales espèces de petit gibier exploitées au Québec* de Gauthier et al. (2008). Lorsque l'information est tirée d'un autre ouvrage, ce dernier est cité en référence dans le texte.

autochtones vivant dans ces régions et des chasseurs sportifs qui y vont en expédition. Le lièvre arctique se trouve, de façon générale, dans toute la toundra de la partie septentrionale du Québec, au nord de la limite des arbres.

En Abitibi et dans la région du Nord-du-Québec, on trouve aussi quelques petites populations de téttras à queue fine, une espèce discrète et peu connue au Québec. Dans les régions les plus clémentes du domaine agricole de la vallée du Saint-Laurent, on mentionne la présence du lapin à queue blanche, dont la distribution et la population sont très limitées. Ces deux espèces, en raison de leur rareté, se retrouvent beaucoup moins souvent dans la récolte des chasseurs de petit gibier.

1.2 La gestion du petit gibier

Les principales espèces de petit gibier, qui constituent la base du régime alimentaire de plusieurs carnivores, sont prolifiques et très résilientes, avec une dynamique de croissance rapide (Krebs *et al.*, 2001; Bourret, 1992). Dans le cas de la gélinotte huppée, par exemple, on a trouvé que les taux de mortalité annuels étaient élevés (Gullion, 1970). Pour cette même espèce, des études ont révélé que la chasse est rarement d'une importance suffisante pour entraîner sa disparition sur de grandes superficies (Bump *et al.*, 1947; Rush et Keith, 1971). Pour ce qui est du lièvre d'Amérique, selon certains auteurs, la chasse n'a que peu d'effets sur les populations en raison des nombreux facteurs de mortalité naturelle touchant l'espèce. Les variations annuelles que l'on observe sont habituellement identiques en présence ou en l'absence de chasse (Huot, 1976). Ainsi, dans un secteur donné, si une population de petit gibier était trop fortement décimée par un phénomène naturel ou par le prélèvement, deux facteurs pourraient contribuer à son rétablissement rapide : la forte résilience de l'espèce et un prélèvement moindre.

Ces caractéristiques sont particulièrement importantes pour le choix des modalités de gestion. Compte tenu de l'abondance relative du petit gibier et des grandes variations de ses populations, un système de contingentement annuel de prises avec enregistrement des captures, comme pour le gros gibier, serait inapproprié à grande échelle. De même, compte tenu de la similitude d'apparence entre les sexes et les âges, il n'est pas possible de diriger la récolte vers un segment particulier de la population, comme on le fait avec la « loi du mâle » pour le cerf ou l'orignal. De plus, le contingentement des usagers n'est applicable que dans les territoires à accès contrôlé.

À l'échelle des zones de chasse, l'abondance des populations et les variations rapides qu'elles subissent font en sorte qu'on peut difficilement gérer les stocks de petit gibier sur la base de l'offre et de la demande ou en adaptant les modalités de chasse pour fixer un niveau voulu de récolte. Les caractéristiques du petit gibier font en sorte que la gestion de ses espèces est généralement faite à grande échelle, avec une seule réglementation pour tout le Québec.

L'approche de gestion repose sur deux fondements :

- Protéger le gibier durant les périodes de grande vulnérabilité et les phases critiques du cycle de vie, comme la période de reproduction et les périodes de concentration. Le principal outil de gestion de la chasse est la période. La grande

- amplitude des saisons ne vise pas à limiter les récoltes, mais à protéger le gibier durant les périodes de grande vulnérabilité, lorsque cela est nécessaire.
- Assurer une meilleure répartition entre les adeptes en limitant les récoltes et en encadrant les techniques de prélèvement.

Cette approche a jusqu'ici donné des résultats acceptables à l'échelle du Québec.

Ce qui caractérise la gestion du petit gibier, c'est que de prime abord, sur de grands territoires, il semble y avoir peu de problèmes de gestion d'espèces. Les problèmes apparaissent cependant lorsqu'on adopte une vision centrée sur une seule espèce ou une vision plus localisée dans l'espace. À cette échelle, beaucoup plus près de la réalité du chasseur ou du gestionnaire de territoire, les modifications de l'habitat et les modalités fines de gestion du prélèvement peuvent avoir une influence décisive sur la taille des populations de petit gibier d'un territoire ou sur son exploitation.

À l'analyse de la situation de la chasse du petit gibier au Québec, on dénote que cette activité traditionnelle a fait l'objet de peu d'efforts particuliers de soutien et de promotion. De plus, on accorde peu d'attention au soutien et à l'amélioration de l'offre faunique. La mise en valeur de la chasse du petit gibier nécessite un rajustement pour stimuler cette activité dont le potentiel de développement est important.

2. LES CONSTATS

Plusieurs problèmes se dégagent de l'analyse de l'information présentée dans le rapport traitant de l'état des connaissances des espèces et de l'activité de chasse du petit gibier (*État de situation des principales espèces de petit gibier exploitées au Québec*, Gauthier et al., 2008). Ces problèmes peuvent être regroupés sous cinq grands constats.

Premier constat : Une chute notable du nombre de participants à l'activité de chasse la plus populaire est survenue au cours des deux dernières décennies.

Deuxième constat : Des contraintes dans la pratique de la chasse du petit gibier ont fait leur apparition.

Troisième constat : Dans l'ensemble, la ressource est abondante, mais les secteurs situés dans le sud du Québec semblent beaucoup plus fréquentés par les chasseurs et des problèmes de populations sont appréhendés.

Quatrième constat : Diverses modifications de l'habitat affectent particulièrement certaines espèces de petit gibier.

Cinquième constat : Le suivi de base est rudimentaire.

2.1 Premier constat : Une chute notable du nombre de participants à l'activité de chasse la plus populaire au Québec est survenue au cours des deux dernières décennies.

Il y a 25 ans, la chasse du petit gibier était de loin l'activité de chasse la plus populaire au Québec, attirant à elle seule plus d'adeptes que l'ensemble des autres types de chasse réunis. Toutefois, de 315 700 permis vendus à des résidents en 1982, les ventes sont tombées à 158 937 en 2005 (MRNF, 2007a; Roy, 1991). C'est donc plus de 150 000 chasseurs, soit environ 50 % de la clientèle, qui ont délaissé l'activité en 23 ans (figure 1). Durant cette période, les ventes de permis de chasse du cerf de Virginie et de l'orignal ont augmenté respectivement de 37 et 14 %, ce qui représente environ 60 000 (103 100 à 162 188⁴) et 22 000 (de 133 500 à 155 141) permis supplémentaires vendus (MRNF, 2007a; Roy, 1991; Lamontagne et Gignac, 1995). Ces hausses ont été rendues possibles grâce, entre autres, aux plans de gestion de l'orignal et du cerf de Virginie qui ont contribué à l'augmentation de l'offre et à sa mise en valeur.

On peut ainsi supposer que les chasseurs de petit gibier représentent le plus important potentiel d'adeptes de chasse au Québec, ce qui n'est pas négligeable lorsque l'on s'attarde à l'avenir de cette activité de prélèvement.

⁴ Ces données n'incluent pas les permis vendus pour la chasse du cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti.

Évolution des ventes de permis aux résidents de 1970 à 2005

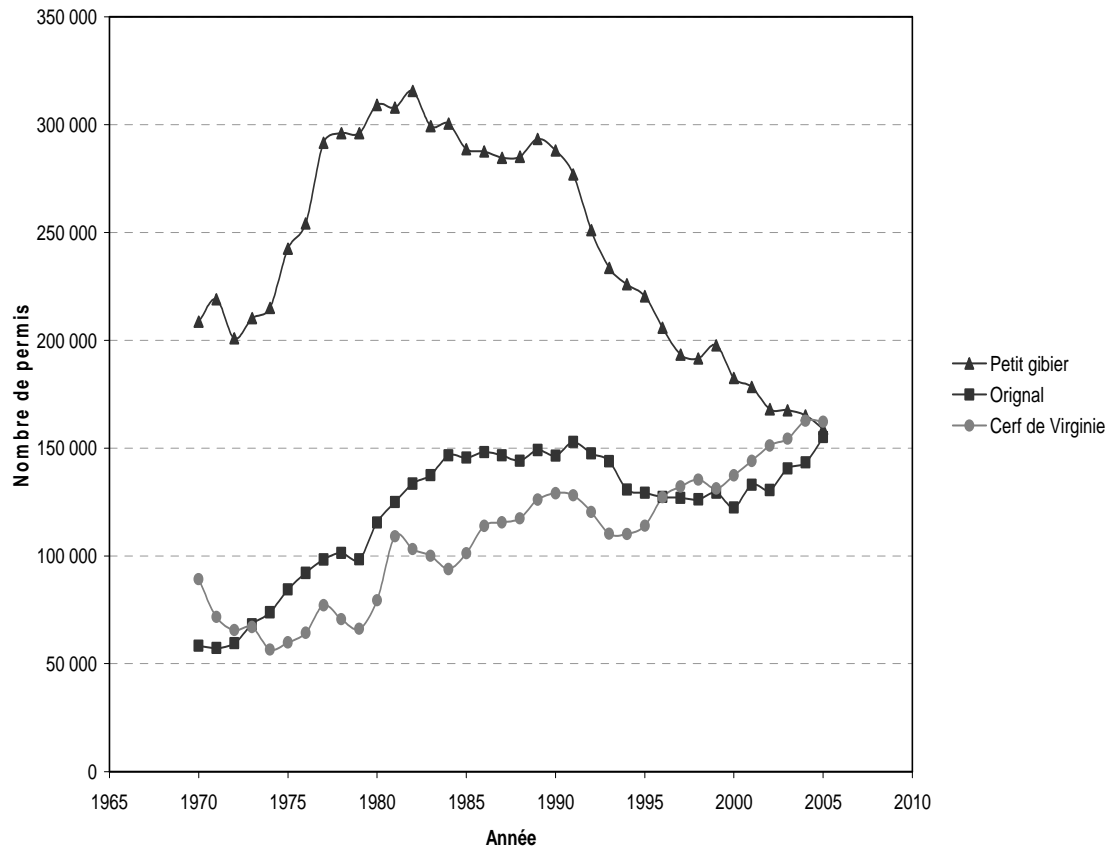


Figure 1. Évolution des ventes de permis de chasse aux résidents de 1970 à 2005
(Source : MRNF, 2007)

Dans l'analyse de l'évolution des ventes de permis, il est important de considérer que, depuis 2000, la notion de permis familial a été instaurée pour favoriser la chasse du petit gibier. Ainsi, le permis de chasse du petit gibier autorise le titulaire et son conjoint à chasser en vertu de ce permis. De plus, en 2003, le permis d'initiation a été instauré. Cette mesure donne l'occasion à un résident âgé d'au moins 18 ans, qui n'a jamais été titulaire d'un certificat du chasseur codé A ou F, d'obtenir tout permis de chasse, incluant celui pour le petit gibier. Il est possible de bénéficier de ce permis une seule fois dans sa vie (MRNF, 2007b). Bien que ces mesures visent à favoriser la relève, ce qu'elles ont fort probablement réussi à faire, il n'en demeure pas moins que l'effet pervers de celles-ci est que le nombre de permis vendu est légèrement moindre.

Un autre élément à prendre en considération lors de l'étude de la vente de permis de chasse du petit gibier est le permis de colletage. Au fil des années, les modalités entourant la pratique du colletage ont changé. En effet, de 1991 à 1999, le permis de colletage était obligatoire pour toute personne désirant colleter le lièvre, même si elle possédait un permis de chasse du petit gibier. Par contre, à compter de la saison 2000-2001, le permis de colletage est devenu obligatoire – comme c'était le cas avant 1991 – uniquement pour les personnes qui veulent colleter, mais qui ne détiennent pas leur

permis de chasse du petit gibier. L'évolution de la vente des permis de colletage n'est pas présentée dans la figure 1, car nous avons évalué que les données dont nous disposons sont probablement incomplètes ou inexactes, d'autant plus que les modalités d'utilisation de ce permis ont grandement fluctué dans le temps, rendant difficiles les comparaisons de ventes interannuelles. Toutefois, pour donner une idée des volumes, on évalue que, bon an mal an, de 1 000 à 2 000 permis de colletage sont vendus depuis 2000 (MRNF, 2007a).

Par ailleurs, la baisse du nombre de chasseurs d'oiseaux migrateurs, qui doivent également se procurer leur permis de chasse du petit gibier pour pouvoir pratiquer ce type de chasse au Québec, a fort probablement contribué au déclin des ventes de permis de chasse du petit gibier, tel que cela est présenté dans la figure 1. En effet, d'après les chiffres du Service canadien de la faune (SCF), de 1980 à 2005, les ventes de permis de chasse des oiseaux migrateurs ont baissé de 63 % au Québec, passant d'environ 76 000 à 28 000 annuellement. Ceci représente une perte de 48 000 permis (SCF, 2007). Le SCF affirme que cette baisse importante serait en grande partie attribuable au fait que moins de jeunes achètent ce permis (SCF, 2002). Nous ne disposons pas de données nous permettant d'évaluer le nombre de chasseurs de petit gibier qui chassent également les oiseaux migrateurs, ce qui nous aurait permis d'estimer la perte réellement subie.

Compte tenu de la popularité que la chasse du petit gibier a toujours eue auprès des usagers, la baisse notable de la clientèle est à la fois surprenante et inquiétante. Bien entendu, la chasse du petit gibier doit faire face à un certain nombre de changements, de nature sociale ou non, qui ont pu entraîner la chute de la pratique de cette activité ou que l'on soupçonne d'avoir contribué en bonne partie à son déclin. Parmi les causes possibles, identifiées entre autres par Bouchard et Potvin (2003), notons le vieillissement de la population, la diminution importante des jeunes dans la population, l'exode rural, le changement des valeurs sociales, la diminution du temps de loisir, l'augmentation du nombre de familles monoparentales, la modification des modes de vie, l'urbanisation, l'offre accrue de produits compétitifs de divertissement, l'accroissement de certains sous-groupes démographiques moins enclins à la pratique de la chasse, la complexification de la réglementation entourant l'utilisation et la possession d'armes à feu, les modifications réglementaires visant la pratique de la chasse du petit gibier, etc. On note cependant qu'en dépit du fait que les chasseurs de gros gibiers aient aussi à faire face à plusieurs de ces contraintes, leur nombre a augmenté.

En plus d'être un moteur important du développement social et touristique, la chasse du petit gibier est une richesse économique non négligeable à l'échelle provinciale, mais également à l'échelle régionale, plus spécifiquement pour le développement des régions ressources. On estime qu'en 2005 les 162 137 chasseurs de petit gibier ont totalisé plus de 2,5 millions de jours de chasse et dépensé plus de 79,4 millions de dollars au Québec. De ce montant, les chasseurs non résidents (3 200 adeptes) venus chasser au Québec en 2005 ont été responsables d'une rentrée d'argent frais évaluée à plus de 3 millions de dollars (Lacasse, 2007). En 2002, la chasse du petit gibier arrivait au deuxième rang des plus importantes retombées économiques, après la chasse de l'orignal et juste avant la chasse du cerf de Virginie (tableau 1) (MRNF, 2007c). De 1990 à 2005, une perte nette de 130 640 chasseurs de petit gibier a été enregistrée. En 15 ans, cette perte aurait, selon toute vraisemblance, privé les régions de quelque deux millions de jours d'activités récréatives sur le territoire, d'une dépense de chasse de 41 millions de dollars, autrement destinée à l'achat de biens et de services liés à la

pratique de cette activité, et aurait conséquemment privé les régions des diverses retombées économiques et touristiques liées à cette dépense (Lacasse, 2007).

Tableau 1. Données économiques des différents types de chasse au Québec (2002)

	Retombées économiques (M\$/an)	Nombre d'adeptes
Orignal	121,5	122 500
Petit gibier	78,5	182 500
Cerf de Virginie	78,2	140 000
Caribou	24,5	7 400
Ours noir	5,6	3 300

Source : *La faune et la nature ÇA COMPTE!* (MRNF, 2007c).

2.2 Deuxième constat : Des contraintes dans la pratique de la chasse du petit gibier ont fait leur apparition

Plusieurs éléments influencent la perception qu'ont les chasseurs d'une belle expérience de chasse. La facilité d'accès et de pratique, l'abondance du gibier et la densité des chasseurs sur le territoire sont au nombre des facteurs régissant le plaisir de cette activité. Une partie importante de la baisse de la clientèle de la chasse du petit gibier pourrait ainsi s'expliquer par l'essor qu'ont connu les chasses du cerf de Virginie et de l'orignal et par la compétition qu'elles ont pu livrer à la chasse du petit gibier, notamment pendant les périodes de chasse.

2.2.1 Une fermeture de l'accès dans le temps

Durant l'automne, dans la portion sud du Québec, la chasse du petit gibier est ouverte de la mi-septembre à la mi-janvier, sauf pour le lièvre dont la chasse se termine en mars. Pour l'ensemble du Québec, c'est durant le mois d'octobre que la pratique de la chasse du petit gibier est la plus intensive, avec 40 % des jours-chasse regroupés au cours de ce mois (Bourret *et al.*, 1991). La période située entre la mi-septembre et le début de la chasse du gros gibier à l'arme à feu était jadis consacrée au petit gibier. Puis, lentement, les saisons de chasse à l'arc du gros gibier ont pris de l'ampleur et la pratique de l'appâtage s'est généralisée, principalement pour le cerf de Virginie. Tout au long de l'automne se succèdent maintenant des périodes de chasse à l'arc, à l'arbalète, à l'arme à feu et aux armes à chargement par la bouche réservées au gros gibier (figure 2). Les saisons de chasse de l'orignal et du cerf de Virginie occupent une bonne partie du calendrier de chasse, soit de la mi-septembre à la fin novembre, et plus d'adeptes y participent en raison notamment de l'abondance des cheptels. Même la première partie de l'automne est devenue l'apanage des chasseurs de gros gibier,

principalement des chasseurs à l'arc. Désormais, les chasseurs de petit gibier sont en compétition avec les chasseurs de gros gibier tout au long de la saison de chasse. Aucune période de chasse n'est réservée à la chasse du petit gibier pour garantir à ses adeptes l'accessibilité au territoire ou pour leur en faciliter l'accès durant la période la plus propice et la plus prisée des chasseurs, soit le mois d'octobre (Bourret, 1991).

2.2.2 Une fermeture de l'accès dans l'espace

L'accessibilité aux espèces de petit gibier est limitée dans l'espace, principalement sur les terres privées, mais aussi sur les terres publiques.

Sur les terres privées, le phénomène principalement observé est la location de terres par les chasseurs de gros gibier. Les propriétaires en tirent avantage, car ils obtiennent, dans plusieurs cas, un revenu d'appoint et s'assurent également de bien connaître ceux qui fréquentent leurs terres. Durant toute la saison de chasse, les locataires se voient ainsi octroyer l'exclusivité d'accès et, en fait, l'exclusivité de la chasse sur ces terrains réservés ou loués. Les chasseurs de petit gibier peuvent aussi louer des terres privées, mais les coûts qui y sont associés sont de nature à en décourager plusieurs, surtout s'ils ne pratiquent pas cette activité sur une base régulière.

Sur les terres publiques, souvent, avant même l'ouverture de la saison officielle et entre les différentes saisons, les chasseurs de gros gibier envahissent tout le secteur de chasse qu'ils se sont attribué. Ainsi, année après année, ils aménagent et entretiennent des sites avec des appâts ou des salines pour le gros gibier, ou ils préservent simplement leur site de chasse. En conséquence, ils empêchent les chasseurs de petit gibier d'avoir accès à des sites offrant des habitats de qualité pour leur chasse, même s'ils ne pratiquent pas eux-mêmes ce type de chasse. Cette occupation du territoire rend difficile la chasse du petit gibier : les chasseurs de petit gibier ne veulent pas nuire aux chasseurs de gros gibier ou s'engager dans un affrontement pour prendre « leur » place sur le territoire. Certains chasseurs de gros gibier vont même jusqu'à empêcher ou interdire l'accès de leur site de chasse aux autres chasseurs durant tout l'automne. Cette pratique s'est intensifiée depuis que les périodes de chasse du gros gibier ont été prolongées et que les populations de cerfs et d'orignaux ont augmenté.

En théorie, ces chasseurs de gros gibier pourraient eux aussi pratiquer la chasse du petit gibier durant les temps morts, avant ou entre deux saisons. Il est toutefois de pratique usuelle pour les chasseurs de gros gibier de ne pas chasser le petit gibier sur leur site de chasse. De plus, selon les habitudes d'achat des permis de 1996 à 1998, près de la moitié des chasseurs de cerf et d'orignal n'ont pas acheté de permis de chasse du petit gibier (Gaulin et Côté, 2001).

Un autre aspect non négligeable qui expliquerait en partie pourquoi les chasseurs de gros gibier occupent ainsi le territoire provient de l'idée très répandue que le dérangement du gros gibier, avant ou pendant la saison de chasse, influence le succès de la chasse, croyance qui, jusqu'à ce jour, reste à être démontrée.

Sur les territoires structurés, l'accessibilité au territoire est souvent accordée en priorité aux chasseurs de gros gibier. Bien que toutes les réserves fauniques offrent de l'hébergement durant les périodes exclusives pour la chasse du petit gibier ou pour la chasse quotidienne, celles-ci sont généralement placées après la chasse du gros gibier. De plus, il est à noter que la plupart des réserves fauniques ferment leurs portes aux chasseurs à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre, selon les conditions d'enneigement, alors qu'il reste encore deux mois de chasse du petit gibier. Bien que les postes d'accueil de certaines zecs ferment durant l'automne, le territoire de toutes les zecs demeure néanmoins accessible à tous. Quant aux pourvoiries à droits exclusifs, qui sont des entreprises privées, l'autorisation du pourvoyeur est nécessaire

pour pratiquer la chasse du petit gibier sur ce type de territoire. Puisque l'on considère que les retombées économiques de la chasse du gros gibier sont les plus intéressantes pour ces territoires, tout porte à croire que les pourvoyeurs tendent davantage à promouvoir ce type de chasse auprès de leur clientèle. Ainsi, les pourvoyeurs seraient vraisemblablement moins enclins à permettre la chasse du petit gibier durant la période de chasse au gros gibier, de peur de déranger les chasseurs de gros gibier qui font partie de leur clientèle.

En d'autres termes, peu importe le type de territoire, la préséance est accordée aux chasseurs de gros gibier, qui s'adonnent à ce qui est considéré comme la « vraie chasse », alors que celle du petit gibier, moins compliquée – qui attire une quantité de chasseurs intéressés, mais qui ne sont pas mordus de chasse –, est reléguée au second plan. Poliment exclue, la clientèle se tourne vers d'autres activités, plus facilement accessibles.

2.2.3 Un problème de valorisation et de promotion de l'activité

2.2.3.1 Pour les adeptes

Au cours des dernières années, toute l'attention a été portée sur la gestion de l'orignal, du cerf et de l'ours noir. Cet intérêt pour le gros gibier s'est aussi transmis à tous les secteurs d'activités économiques qui offrent des produits et des services spécialisés à cette clientèle de chasseurs. Parallèlement à cela, les efforts de mise en marché et de valorisation de l'activité de chasse du petit gibier ont été modestes. De plus, plusieurs articles de magazines ainsi que de nombreuses émissions télévisées et activités de promotion ont contribué à maintenir l'intérêt des chasseurs de gros gibier. La compétitivité des marchés et la disponibilité restreinte d'équipements spécialisés offerts aux chasseurs de petit gibier semblent limiter l'intérêt pour le maintien et le développement de cette activité.

2.2.3.2 Pour les nouveaux chasseurs

Cette lacune sur le plan de la promotion de la chasse du petit gibier touche aussi le recrutement des adeptes, jeunes et moins jeunes. On considère que la chasse du petit gibier a, de tout temps, été l'activité d'initiation à la chasse par excellence, la porte d'entrée pour les chasseurs. La simplicité de cette activité permet d'organiser des excursions de chasse sans avoir à faire les grands préparatifs que nécessitent les excursions qui excèdent une journée. L'abondance relative et la simplicité des techniques donnent la chance aux nouveaux chasseurs de débusquer le gibier eux-mêmes presque à coup sûr et de tirer quelques coups de feu à chaque sortie. Ces caractéristiques sont bien adaptées aux stimuli nécessaires pour éveiller l'intérêt de la plupart des nouveaux adeptes, qu'ils soient jeunes ou âgés : niveau d'effort adaptable, possibilité d'actions fréquentes et de succès. La promotion de la chasse du petit gibier devrait tabler sur ces caractéristiques qui rendent sa pratique accessible à de nouveaux adeptes ou aux clientèles en développement.

Présentement, il existe plusieurs étapes à franchir pour une personne qui désire chasser. La réglementation entourant l'activité s'est alourdie au fil des années : certificat du chasseur, permis de possession et d'acquisition d'armes à feu, permis de chasse,

etc. Il est bien difficile de s'y retrouver pour quelqu'un qui n'a pas de contact avec le monde de la chasse. Le futur chasseur devra effectuer de nombreuses démarches avant de pouvoir pratiquer son activité. Ces conditions peuvent devenir difficiles pour un futur chasseur et le décourager bien avant qu'il ait la chance de s'adonner à sa première expérience de chasse, surtout s'il n'est pas parrainé par un membre proche de la famille jusqu'à l'âge adulte. Cette situation semble constituer un problème généralisé dans le recrutement des nouveaux adeptes de chasse.

Pour retenir la clientèle et en recruter une nouvelle, la chasse au petit gibier doit faire l'objet d'une offre de qualité et d'une valorisation de ses particularités, notamment sa grande accessibilité et sa simplicité.

2.3 Troisième constat : Dans l'ensemble, la ressource est abondante, mais les secteurs situés dans le sud du Québec semblent beaucoup plus fréquentés par les chasseurs et des problèmes de populations sont appréhendés.

2.3.1 Globalement, une grande disponibilité de l'offre

Le désintérêt pour la chasse au petit gibier s'explique mal puisque le cheptel offre encore aujourd'hui un bon potentiel. Par exemple, au Québec, le potentiel de récolte de gélinottes huppées se situe entre 3,1 et 11 millions de spécimens. Les densités sont très variables selon les habitats. Il faut également tenir compte des variations interannuelles au sein des populations et du fait que les populations de certaines espèces sont soumises à des cycles d'abondance. Ainsi, pour la gélinotte, on estime qu'un habitat moyen abrite de 5 à 50 oiseaux/km², alors que, pour le lièvre d'Amérique, les densités varieraient plutôt de 50 à 150 lièvres/km². La densité de téttras, dans les milieux propices, serait de 5 à 12 oiseaux/km². Or, seulement 1,3 million de gélinottes étaient récoltées par les chasseurs en 1989 (tableau 2). Les chasseurs ont récolté de 11 % à 42 % du potentiel de récolte de gélinottes, selon le niveau des populations. Le potentiel provincial de chasse de la gélinotte huppée était donc sous-exploité (1,3 million/3,1 à 11 millions) et cette situation était la même pour le lièvre d'Amérique (1,5 million/11 à 26,1 millions) et le téttras du Canada (0,3 million/1,9 à 4,2 millions) (tableau 2). Même si l'on tient compte de l'accessibilité relative⁵, on constate que le cheptel de petit gibier permet une expansion de l'exploitation. Si l'on considère que toutes les forêts de feuillus, les forêts mélangées et les sapinières sont accessibles, tout le cheptel de gélinottes, de 50 % à 75 % du cheptel de lièvres d'Amérique et de 15 % à 20 % du cheptel de téttras du Canada sont disponibles, soit amplement de gibier pour combler une demande accrue. Dans ce contexte, la chasse du petit gibier présente un potentiel de développement majeur, aussi important que tout autre gibier.

⁵ Par accessibilité relative, on entend le territoire accessible pour la chasse du petit gibier par le réseau routier, incluant les chemins forestiers, et même par la voie des airs dans certains cas.

Tableau 2. Potentiel annuel de récolte de petit gibier et nombre d'animaux abattus au Québec (2002)

Gibier	Potentiel de récolte ¹ (millions)	Récolte ² (millions)	Niveau d'exploitation correspondant (%)
Gélinotte huppée	3,1 à 11	1,3	42 à 11
Lièvre d'Amérique	11 à 26,1	1,5	14 à 5
Tétras du Canada	1,9 à 4,2	0,3	13 à 6

¹ Données estimées à partir de Gauthier *et al.*, 2008.

² Résultat du sondage mené auprès des chasseurs de petit gibier en 1988-1989 (Bourret *et al.*, 1991).

2.3.2 Un secteur d'utilisation intensive

Bien qu'à l'échelle du Québec on observe une sous-exploitation de la ressource, le tableau régional pourrait être tout autre. La figure 3 présente la répartition territoriale de la pression de chasse, basée sur des données socio-économiques des années 80 et 90. Selon ces données, les chasseurs résidaient principalement dans les grands centres urbains et se déplaçaient à moins de deux heures de leur lieu de résidence pour leurs activités de chasse du petit gibier. On comprend vite que, dans certaines régions, en dépit de la diminution importante des chasseurs depuis 25 ans, on pourrait se retrouver devant une exploitation intensive de la ressource.

En effet, la majeure partie des activités de chasse a lieu dans les basses-terres du Saint-Laurent, au pied des Laurentides et des Appalaches, à l'intérieur du triangle formé par Gatineau, Québec et Sherbrooke. Ce territoire est majoritairement agroforestier ou agricole et les superficies boisées y sont limitées. Selon les données recueillies en 1981, ce secteur était alors très fréquenté par les chasseurs, avec 100 à 240 jours de chasse du petit gibier par 10 km² (Pelletier *et al.*, 1981). Cette popularité a dû entraîner un prélèvement important, de sorte que le cheptel ne suffisait pas pour offrir aux chasseurs une récolte moyenne d'une gélinotte et d'un lièvre par jour de chasse d'une année à l'autre. Il y a lieu de croire que cette répartition reflète encore la réalité. D'après les données de vente de permis de chasse des années 1996 à 1998 (Gaulin et Côté, 2001), plus de 50 % des chasseurs de petit gibier demeurent dans ce secteur d'utilisation intensive (figure 3) et les données d'exploitation des territoires structurés (zecs, réserves, pourvoiries) n'indiquent pas un déplacement de la clientèle vers ces secteurs.

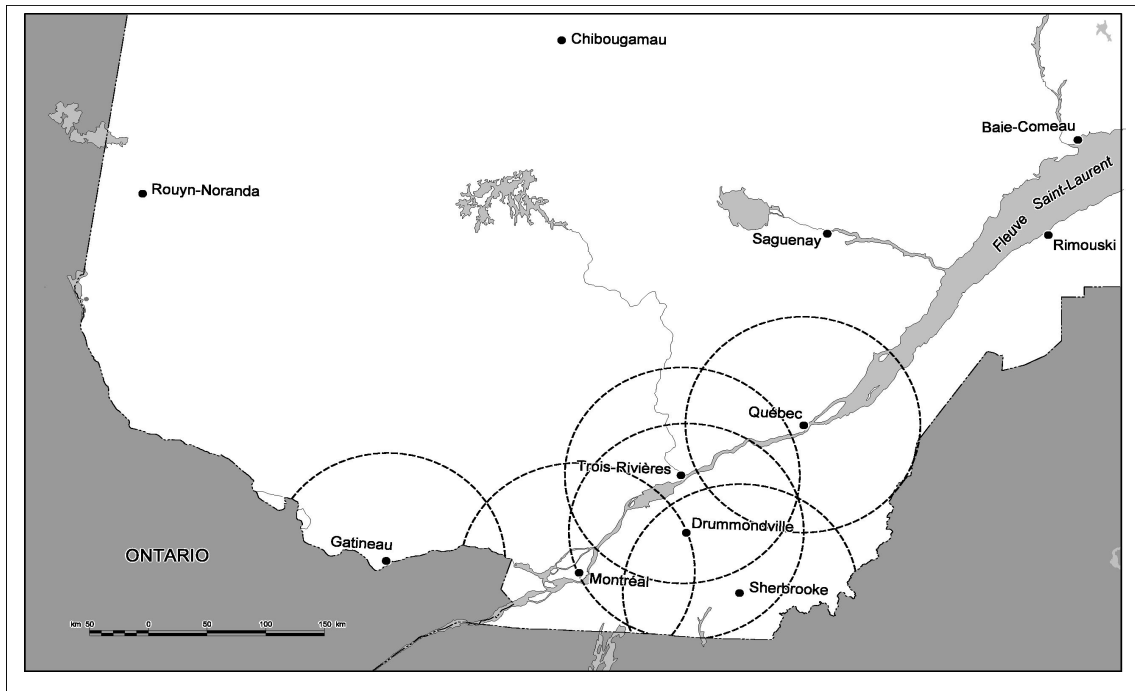


Figure 3. Répartition de la pression de chasse du petit gibier dans les années 1980 (en supposant un déplacement maximum de 100 km).

Présentement, avec des phénomènes tels que l'exode rural et l'urbanisation, on pourrait penser que la pression de la chasse dans le sud du Québec serait encore plus grande que dans les années 80, dans la mesure où l'intérêt pour ce type de chasse est demeuré stable. Or, la réalité est peut-être différente puisque les chasseurs de gros gibier fréquentent massivement le sud du Québec, en raison de l'augmentation des populations de cerfs de Virginie. Le nombre de chasseurs de petit gibier a donc fort probablement décliné.

Devant l'absence de données statistiques récentes sur la pression, le succès et la récolte de chasse de petit gibier dans le sud du Québec, il est aujourd'hui difficile de dresser un état de la situation réelle. Toutefois, nous pouvons présumer que la pression exercée sur les populations de petit gibier et leurs habitats dans la partie sud-ouest du Québec demeure toujours très élevée. Pour vérifier cette hypothèse, il est évidemment nécessaire d'obtenir des données sur la récolte de même que sur l'état des populations de petit gibier dans cette portion du Québec.

En contrepartie, au nord du Québec agricole, dans la grande ceinture forestière qui abrite la majorité du réseau des zecs, des réserves fauniques et des pourvoiries, on juge que la ressource potentiellement disponible pourrait supporter un prélèvement beaucoup plus important.

2.3.3 Problèmes régionaux de conservation de certaines espèces de petit gibier

Les défis relatifs à la conservation de l'espèce concernent surtout le tétras du Canada et la perdrix grise.

2.3.3.1 Le tétras du Canada

Au Québec, les statistiques de récolte de tétras n'indiquent pas, à l'heure actuelle, de problèmes de conservation. Les données de récolte pour le tétras du Canada, disponibles pour certains territoires structurés, doivent toutefois être interprétées avec prudence. Plusieurs territoires ne présentent pas de statistiques de récolte pour le petit gibier ou enregistrent les différentes espèces sous le vocable de « perdrix », ce qui limite l'utilisation possible des données recueillies. Le faible nombre ou l'absence de tétras du Canada dans la récolte enregistrée ne reflète probablement pas la réalité.

L'indice d'abondance et de constance du système d'observation ÉPOQ (Étude des populations d'oiseaux du Québec) suggère, par contre, une baisse des populations dans le sud du Québec (Larivée, 2004). Dans l'ensemble du territoire agricole, soit pratiquement toutes les basses-terres du Saint-Laurent, les régions de l'Estrie, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, la population de tétras est réduite en raison de la forte diminution de forêts conifériennes matures. Par conséquent, il y a lieu de s'interroger sur la préservation ou la survie des populations résiduelles de tétras dans ces régions du sud du Saint-Laurent. Mentionnons que le tétras du Canada a un statut d'espèce en danger dans les États du Vermont et de New York, d'espèce menacée au Wisconsin et d'espèce d'intérêt spécial au Michigan et au New Hampshire (P. Blanchette, comm. pers.).

De plus, le tétras pourrait être très vulnérable, car il est peu craintif. Cette vulnérabilité toucherait les populations de tétras de plusieurs régions, notamment au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Gaspésie ou dans certains autres secteurs du Québec soumis à l'exploitation forestière à grande échelle tels que la région de l'Abitibi-Témiscamingue et la partie sud du Nord-du-Québec. Dans les secteurs d'exploitation forestière, les habitats résiduels propices au tétras du Canada sont restreints, se concentrant dans des îlots de forêts matures. On présume que, dans les premières années suivant la coupe, une accessibilité accrue pourrait attirer les chasseurs qui, en se concentrant dans les îlots non coupés, pourraient prélever une importante portion de la population du secteur. À la suite de l'exploitation forestière, les populations de tétras de ces secteurs seraient fortement exploitées, et ce, pendant plusieurs années.

On s'interroge aussi sur les conséquences qu'aura la récolte de la forêt résiduelle (séparateurs de coupe, blocs de forêt mature des coupes en mosaïque) qui sera effectuée dans quelques années dans la forêt boréale. Ainsi, dans certains territoires, l'habitat de prédilection du tétras pourrait presque disparaître pendant plusieurs dizaines d'années, menaçant ainsi le maintien de populations abondantes (Pothier et Courtois, 2006).

2.3.3.2 La perdrix grise

Il existe très peu de données sur la récolte de cette espèce, hormis celles fournies par l'enquête réalisée en 1988-1989 par Bourret *et al.* (1991). Or, les données provenant des spécialistes en ornithologie sont inquiétantes tant du point de vue de l'abondance de l'espèce que de celui de la présence et de la qualité de son habitat au Québec. Cette espèce, qui est marginale comparée à la gélinotte et au tétras du Canada, présente à notre avis un problème de conservation.

L'indice d'abondance et de constance des données du réseau ÉPOQ et des recensements d'oiseaux de Noël montre une baisse des populations de perdrix grise à l'échelle du Québec (National Audubon Society, 2002; Larivée, 2006). Le principal problème pour cette espèce est la disparition de son habitat à la suite de l'adoption de pratiques agricoles intensives. Ainsi, en 1997, on a dû interdire la chasse de la perdrix grise dans la région de la Montérégie en raison de la diminution de la population qui avait alors été observée. En Outaouais, la population est en chute libre et l'on croit qu'elle sera décimée d'ici peu. On a également observé une extension de l'aire de répartition de cette espèce vers la région de la Chaudière-Appalaches. Néanmoins, l'intensification de l'agriculture qui est en plein essor, de même que certaines modifications aux pratiques culturales, tels l'épandage des lisiers, la disparition des haies et des bordures ou le choix des cultures, menacent maintenant l'habitat de la perdrix grise. En dehors des basses-terres du Saint-Laurent, la perdrix grise est rarement observée.

2.3.4 Des problèmes de disponibilité de données

2.3.4.1 La gélinotte huppée

Les statistiques de chasse en provenance des zecs constituent le principal indice de population dont nous disposons pour déterminer les tendances de cette espèce au Québec. Selon ces dernières, il semble que, de façon générale, les populations de gélinottes huppées se portent bien dans les zecs. Ces territoires servent de témoins et devraient refléter la situation qui prévaut dans le secteur. On présume donc que, de façon globale, cette même situation s'applique à la partie centrale du Québec, qui comprend principalement les domaines de la sapinière à bouleau blanc de même que ceux de la sapinière à bouleau jaune et dans laquelle se trouve la majorité des zecs, des réserves fauniques et des pourvoiries. On estime aussi que l'état des populations de la gélinotte huppée est satisfaisant dans tout le territoire situé plus au nord, dans la pessière, et où l'on trouve des gélinottes, et ce, même en l'absence de zecs dans la région du Nord-du-Québec.

Il est malgré tout impossible de statuer précisément sur la santé des populations de gélinottes dans le sud du Québec, notamment dans les régions de la Montérégie, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches puisqu'il n'y a pas de zecs, donc pas d'indicateurs de population disponibles. C'est pourtant dans la plupart de ces régions que l'on suspecte les plus importants problèmes de raréfaction des habitats et d'exploitation intensive, toujours en supposant que ce sont les secteurs les plus proches des grands centres urbains qui subissent la plus forte pression de chasse.

2.3.4.2 Le lièvre d'Amérique

Les données de récolte disponibles sur le lièvre proviennent des statistiques des territoires structurés, des carnets de trappeurs et des décomptes de crottins faits dans certaines régions. Ces données, même fragmentaires, ne permettent pas de détecter de problèmes de conservation. Comme pour la gélinotte, il y a lieu de croire qu'il n'y a pas, de façon globale, de problème de trop forte exploitation du lièvre dans le domaine forestier. Il faut cependant être prudent avec cette interprétation, car plusieurs doutes subsistent dans la collecte de données statistiques sur la chasse du lièvre en territoire structuré, limitant l'efficacité de cet outil. En effet, dans la majorité des cas, les données de récolte de lièvres par colletage ne sont pas colligées, seule la récolte de lièvres découlant de la chasse étant comptabilisée, ce qui peut fausser les données globales.

La commercialisation du lièvre soulève un questionnement quant à son impact sur l'espèce, entre autres dans certains secteurs des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Chaudière-Appalaches. Les quelques indices de population existants ne permettent toutefois pas de détecter de problèmes de conservation du lièvre dans ces régions. Selon une enquête sommaire menée en 2006 auprès de commerçants de lièvres et réalisée à ce moment par la Direction de la recherche sur la faune de Faune Québec, le marché régi par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) serait de l'ordre de 15 000 à 20 000 lièvres vendus au Québec au cours de la saison de chasse et de colletage. Il faut toutefois noter que ce commerce est peu structuré. Seulement trois entreprises, un grossiste et deux détaillants, offrent le lièvre sur une large base commerciale. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, ce commerce n'est pas documenté. Cependant, plusieurs indices et témoignages portent à croire que ce marché pourrait être d'une certaine importance.

Par ailleurs, il existe tout un marché artisanal où un colporteur vend quelques lièvres à des amis, à des connaissances ou à une clientèle restreinte. Cette récolte artisanale semble moins problématique puisqu'elle ne serait pas trop importante en ce qui a trait à la quantité de lièvres récoltés et serait vraisemblablement largement répartie sur le territoire. Malgré tout, il y aurait lieu de s'interroger sur les conséquences réelles d'un tel commerce sur les populations de lièvres de certaines régions du Québec.

De plus, le prélèvement important de lièvres, sans nécessairement engendrer un problème de conservation, pourrait avoir des répercussions sur le lynx du Canada et sa gestion puisque le lièvre conditionne les cycles d'abondance de cette espèce.

En somme, bien que rudimentaires, les outils actuellement disponibles ne détectent pas de problèmes en ce qui a trait à la conservation du lièvre à l'échelle du Québec. On soupçonne toutefois que, tout comme les autres populations de petit gibier des secteurs d'utilisation intensive, le lièvre pourrait être fortement exploité localement.

2.4. Quatrième constat : Diverses modifications de l'habitat affectent particulièrement le petit gibier

Les activités humaines ont grandement évolué au fil des années. Toute la partie sud du Québec est soumise à une importante activité d'exploitation forestière. Depuis quelques années, ce type de perturbation progresse vers le nord et touche désormais la partie

sud de la région du Nord-du-Québec. Les pressions sur les habitats du petit gibier ont augmenté et modifié de façon importante la structure des forêts. En territoire agricole ou urbain, la forêt perd peu à peu du terrain pour faire place aux exploitations agricoles et aux habitations (Jobin *et al.*, 2007).

2.4.1 En milieu forestier

La coupe forestière a des conséquences majeures sur la survie du lièvre ou de la gélinotte puisqu'elle provoque la disparition des éléments qui lui sont essentiels. Son habitat disparaît ainsi presque complètement pendant quelques années. Par contre, cet effet n'est que passager et, en moins d'une décennie, le milieu est de nouveau pleinement productif : il offre une nourriture plus variée et plus abondante qu'avant la coupe. La végétation arbustive qui couvre les premiers mètres à partir du sol obstrue la vue des prédateurs, protège des intempéries et fournit un couvert très acceptable. En fait, il est fort probable que, pour encore quelques décennies, la forêt jeune et variée qui se développe soit beaucoup plus productive qu'une forêt mature. Les forêts âgées de dix à quarante ou même cinquante ans sont en effet reconnues comme étant favorables au petit et au gros gibier (Ferron *et al.*, 1996; Potvin et Courtois, 1998). Les chasseurs connaissent bien ce phénomène et recherchent activement ces secteurs.

Les effets des coupes forestières à court et moyen terme varient énormément en fonction de l'importance de la perturbation, de la mosaïque créée par la disposition des assiettes de coupe et des secteurs non coupés, de l'âge de la forêt, des espèces arborescentes et arbustives résiduelles ou de remplacement et du temps de récupération de l'habitat (Ferron *et al.*, 1996). La composition et la structure de la forêt québécoise au sud du 52^e parallèle se sont grandement modifiées à la suite des coupes des forêts matures des dernières décennies. À titre d'exemple, de 1970 à 1990, les peuplements mélangés sont passés de 26 % à 31 % de l'occupation du territoire, au détriment des peuplements résineux (ministère des Ressources naturelles [MRN], 2002). Les domaines de la sapinière et de la pessière sont plus particulièrement touchés. De façon générale, on considère que le rajeunissement et l'enfeuillage de la forêt au Québec favorisent la gélinotte huppée et le lièvre qui préfèrent les forêts jeunes et mélangées. En contrepartie, l'exploitation forestière a un effet négatif sur les populations de tétras du Canada qui, elles, évoluent principalement dans les forêts de conifères matures.

En forêt publique, le MRNF travaille présentement à mettre en place les mesures qui permettront le déploiement de l'aménagement écosystémique. Cet aménagement écosystémique fait partie intégrante du nouveau régime forestier. De plus, le MRNF prône la sylviculture qui tend à reproduire les caractéristiques d'une forêt naturelle (approche écosystémique). Une telle sylviculture vise, entre autres, à respecter la dynamique des écosystèmes en maintenant une proportion juste des différentes essences forestières d'âges variés. Les principes de gestion intégrée des ressources et les normes d'intervention en milieu forestier permettent de limiter les effets négatifs sur la ressource et l'activité. Dans ce type de milieu, on ne parle donc généralement pas de perte, mais plutôt d'une transformation plus ou moins temporaire de l'habitat. Évidemment, à court terme et localement, ces modifications peuvent être radicales et avoir des répercussions sur la faune. Toutefois, à moyen terme, la forêt se régénère et offre un habitat de qualité, à tout le moins pour les espèces associées aux jeunes forêts (Potvin *et al.*, 2004).

Comme on l'a expliqué précédemment, à l'échelle d'une zone de chasse, ces modifications ont un effet modéré, du moins pour le lièvre et la gélinotte. Par contre, pour un chasseur, les perturbations sur son secteur de chasse peuvent être considérables dans une perspective d'utilisation annuelle, mais restent néanmoins temporaires.

Toutefois, certaines pratiques comme les éclaircies précommerciales (EPC) réduisent la qualité de l'habitat pour la faune des forêts jeunes ou en reconstruction. Pour la gélinotte et le lièvre, les peuplements arbustifs denses sont les meilleurs habitats (Blanchette *et al.*, 2003; Giroux *et al.*, 2007). Or, les EPC diminuent fortement la densité des tiges compétitionnant avec les tiges convoitées, pour ne laisser que les meilleurs sujets d'espèces commerciales. Les tiges éliminées sont des jeunes tiges basses et des tiges d'espèces qui, bien que non commerciales, fournissent à la faune nourriture et abri (Ferron *et al.*, 1996). Dans l'ensemble, même si les conséquences des EPC varient en fonction du type de peuplement et de l'intensité du traitement, à court et moyen terme, toutes réduisent grandement la capacité de support de l'habitat pour la gélinotte huppée, le lièvre d'Amérique et le tétras du Canada. Étant donné l'importance de ce stade de peuplement, le MRNF a défini un objectif de protection et de mise en valeur (OPMV) pour encadrer la pratique de l'éclaircie précommerciale. Il permettra d'assurer le maintien de la biodiversité dans les territoires où se pratique l'EPC. Le défi qui se pose aux aménagistes forestiers consistera donc, au cours des 10 ou 15 prochaines années, à prendre les mesures nécessaires pour diminuer les superficies où se pratiquent les EPC et à mieux les répartir dans les territoires aménagés de façon à contribuer au maintien de la biodiversité (Cimon et Labbé, 2006).

Bien qu'il fréquente les forêts résineuses denses (constituées d'épinettes, de sapins et de pins gris) à tous les stades de développement, le tétras du Canada affectionne tout particulièrement les forêts résineuses matures. Pour l'élevage des jeunes et durant sa période de mue, il préfère les peuplements de gaulis denses au sein de jeunes forêts ou encore dans les ouvertures des très vieilles forêts. Cependant, les coupes avec protection de la régénération (coupes totales) rajeunissent les forêts dès que celles-ci atteignent les stades matures. Les EPC affectent ainsi les habitats d'élevage du tétras comme c'est le cas pour ceux de la gélinotte et du lièvre (Ferron *et al.*, 1996; Bélanger, 2000).

En Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent, les objectifs d'aménagement forestier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune prévoient favoriser les EPC dans les jeunes peuplements résineux afin d'accélérer leur croissance et d'améliorer leur résistance à la tordeuse des bourgeons d'épinette (MRN, 2002), ce qui est toutefois moins favorable au petit gibier. Par contre, dans la pessière, de nombreuses approches d'exploitation sont en cours d'élaboration afin de régénérer le milieu avec un minimum de modifications sur le plan des espèces végétales. Dans les sapinières et les pessières du Moyen Nord, les objectifs de préservation de l'habitat du caribou forestier pourraient également favoriser la préservation d'habitats propices au tétras.

2.4.2 En milieu agroforestier

Dans la forêt privée, les travaux forestiers se font généralement sur de petites superficies – quelques hectares – à cause de la taille des propriétés. On y pratique une foresterie intensive et les tiges sont normalement récoltées dès qu'elles sont mûres. La récolte s'effectue par jardinage, avec des équipements légers, ou par coupes sur des superficies

restreintes, formant une mosaïque complexe. Ceci fait en sorte qu'on y trouve souvent une forêt de composition et de structure d'âge très variables. En pratique, cet agencement favorise la gélinotte et le lièvre. Toutefois, la récolte par pied d'arbre ne crée pas de grandes ouvertures, ce qui limite la croissance des gaulis denses qui leur sont favorables. Une autre tendance défavorable pour le petit gibier, observée chez les propriétaires de boisés privés qui font des travaux forestiers, est le « nettoyage » de leur forêt.

Dans l'ensemble toutefois, l'approche actuelle d'aménagement de la forêt en milieu agroforestier est relativement bien adaptée au petit gibier. Les superficies forestières exploitées d'un seul tenant y sont généralement réduites et les approches et les techniques d'exploitation de la forêt entraînent des perturbations moins importantes que dans d'autres types de milieux. Le petit gibier est nettement favorisé par ces aménagements sur de petites superficies qui maintiennent une grande diversité du milieu et par la présence d'une forêt jeune qui lui procure abri et nourriture. En appliquant certains aménagements spécifiques pour le petit gibier, l'approche actuelle permettrait ainsi d'augmenter de façon très significative la capacité de support du milieu pour ces espèces (Ferron *et al.*, 1996).

Dans le sud du Québec, notamment en Estrie et en Montérégie, une haute densité de cerfs de Virginie entraîne vraisemblablement une baisse de la qualité de l'habitat du petit gibier. En effet, plus la densité de cerfs de Virginie est élevée, plus la biomasse de la strate arbustive décline (Boucher *et al.*, 2004). À cet égard, une haute densité de cerfs produit des résultats qui s'apparentent à ceux de l'EPC. Heureusement pour les populations de petit gibier, le plan de gestion du cerf vise à maintenir, dans ces zones, des densités conformes au potentiel de l'habitat.

2.4.3 En milieu agricole

La modernisation et l'intensification de l'agriculture au Québec ont amené des changements dans les pratiques agricoles. Il en résulte que le principal problème pour le petit gibier en milieu agricole est la perte pure et simple d'habitats. Entre autres, on cultive aujourd'hui sur d'immenses terres agricoles où ont été éliminés les fossés, les haies brise-vent et les petits boisés de ferme. Les boisés de ferme sont des habitats propices au lièvre d'Amérique et à la gélinotte huppée tandis que les fossés et les haies favorisent le déplacement des espèces entre les îlots boisés. Ces milieux sont également des habitats essentiels à la perdrix grise. En plus de contribuer à la fragmentation des forêts, la perte des boisés de ferme et des corridors verts liée à l'intensification des pratiques agricoles mène à l'homogénéisation de l'habitat. Ces deux phénomènes limitent donc le déplacement du petit gibier et peuvent engendrer l'isolement des populations et, ultimement, leur déclin.

L'intensification agricole touche plus gravement les secteurs où sont concentrées les activités de chasse du petit gibier. En effet, selon un rapport de 2003 produit par le ministère de l'Environnement pour la période de 1999 à 2002 ce sont dans les régions de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches que les plus grandes superficies déboisées ont été observées à l'intérieur de la zone agricole, avec respectivement 7 995 ha et 7 569 ha déboisés. Dans ces deux mêmes régions, le rythme du déboisement s'est accru respectivement de 36 et 38 % (Li *et al.*, 2003). Ce rapport révèle également que les superficies déboisées de 1999 à 2002 dans les régions de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, du Centre-du-Québec et de la Montérégie correspondent à une perte nette de

près de 2 % de la superficie boisée de l'ensemble de ces régions administratives. L'étude de Jobin *et al.* (2007) a relevé les mêmes tendances en ce qui a trait au recul des habitats forestiers dans les régions où l'agriculture est intensive. Ainsi, de 1993 à 2001, la superficie forestière de l'écorégion des basses-terres du Saint-Laurent a subi des pertes de superficies forestières de l'ordre de 3 % (Jobin *et al.*, 2007).

2.5 Cinquième constat : Le suivi de base est rudimentaire

2.5.1 La connaissance des populations

Il ne saurait ici être question de gérer les populations de petit gibier pour l'ensemble du Québec sur une base aussi précise que pour le grand gibier. Toutefois, l'état de situation et l'analyse que l'on trouve dans le rapport de Gauthier *et al.* (2008) de même que dans le présent document révèlent certaines lacunes sur le plan des connaissances des espèces de petit gibier.

Il existe quelques inventaires de population de lièvres, de gélinottes et de téttras du Canada principalement dans le sud du Québec. Certains inventaires ont également été faits dans la région du Nord-du-Québec, à la faveur de récentes études d'impact pour des projets d'Hydro-Québec. La majorité des travaux d'inventaire concernant la gélinotte huppée, basés sur le décompte des mâles tambourineurs, ont été réalisés il y a plus de 25 ans.

Les recherches pour déterminer les densités de lièvres sont encore plus rares. Les travaux effectués sur cette espèce au Québec visent surtout à évaluer l'importance des variations de densité en fonction des coupes forestières ou des cycles, mais ne permettent pas d'évaluer la quantité de lièvres en circulation. Seules quelques données de densité issues de travaux pour mesurer les effets locaux de traitements forestiers sont disponibles.

Pour le téttras, les quelques données disponibles proviennent aussi principalement de travaux liés aux effets des pratiques forestières. C'est à partir de ces données plutôt fragmentaires que sont extrapolées les valeurs avancées sur les niveaux de population de ces espèces.

La stratégie d'exploitation définie dans le Plan de gestion du lynx du Canada au Québec en 1995 se base principalement sur le suivi des fluctuations des populations de lièvres, sans être en mesure d'en préciser les densités. Les fluctuations des populations de lièvres sont évaluées au moyen de quelques outils. Depuis 1976, ce sont les résultats de la récolte de chasse qui permettent de faire cette évaluation. Plus récemment, le décompte de cottins à l'aide du réseau des placettes-échantillons permanentes a été développé pour venir en soutien à cette évaluation des fluctuations des populations de lièvres. Le Plan de gestion du lynx a amené la mise en place de ce programme de suivi du lièvre, en principe permanent. Malheureusement, faute de ressources, le suivi a nettement régressé depuis sa mise en place. Le MRNF dispose tout de même, dans certaines régions, d'un outil pour évaluer de façon sommaire les tendances des populations de lièvres (grilles de décompte de cottins), sans toutefois quantifier le niveau des stocks.

2.5.2 La connaissance des chasseurs et des récoltes

La dernière enquête permettant d'évaluer la récolte de petit gibier dans les zones de chasse au Québec et de connaître les habitudes des chasseurs de petit gibier remonte à 1988-1989 (Bourret, 1992; Bourret *et al.*, 1991). Depuis, pour la plupart des régions, seules quelques données fragmentaires ou désuètes sont disponibles.

En Gaspésie et dans la réserve faunique de Portneuf, le suivi de la récolte d'un réseau de chasseurs volontaires permet d'évaluer la tendance de la récolte de gélinottes huppées et de tétras du Canada sur le territoire public (libre ou structuré). Cette démarche permet de disposer d'un portrait très révélateur de la récolte et des tendances du petit gibier dans les secteurs à l'étude. À l'heure actuelle, on expérimente la mise sur pied d'un tel réseau dans quelques autres régions. Il s'agit du seul outil permettant d'évaluer la pression de chasse, la récolte et le succès sur le territoire libre (ou structuré) et sur les terres privées.

En territoire structuré, principalement dans certaines zecs et réserves fauniques, il existe un système de collecte de données établi depuis plusieurs années. Le bon fonctionnement de ce système repose en grande partie sur la pratique des activités de chasse dans chaque zec et surtout sur la collaboration des chasseurs puisque ce sont eux qui fournissent les données. Les tendances notées dans ces territoires servent d'indicateurs pour les populations de petit gibier dans l'ensemble de la zone de chasse. Toutefois, force est de constater que le système comporte plusieurs lacunes importantes. La participation est souvent aléatoire, selon les disponibilités des divers intervenants, tant au MRNF que chez les partenaires, alors que c'est justement la constance dans la prise des données qui permet de dégager des tendances. De plus, lorsqu'elles sont recueillies, les données sont souvent disparates ou partielles. Ainsi, pour le lièvre, on oublie de recueillir les données provenant du colletage des chasseurs et des trappeurs, alors que le tétras du Canada et la gélinotte sont indistinctement désignés sous le vocable de perdrix. Le traitement des données est tout aussi irrégulier et peu de suites sont données à la gestion. Les données de chacune des régions ne sont pas rassemblées pour être analysées à l'échelle provinciale. Les figures 4 et 5 donnent un aperçu du type de données qui peuvent être compilées en région. Cependant, faute de disponibilité ou de saisie adéquate des données, ce ne sont pas toutes les régions qui produisent des graphiques sur la récolte des espèces de petit gibier.

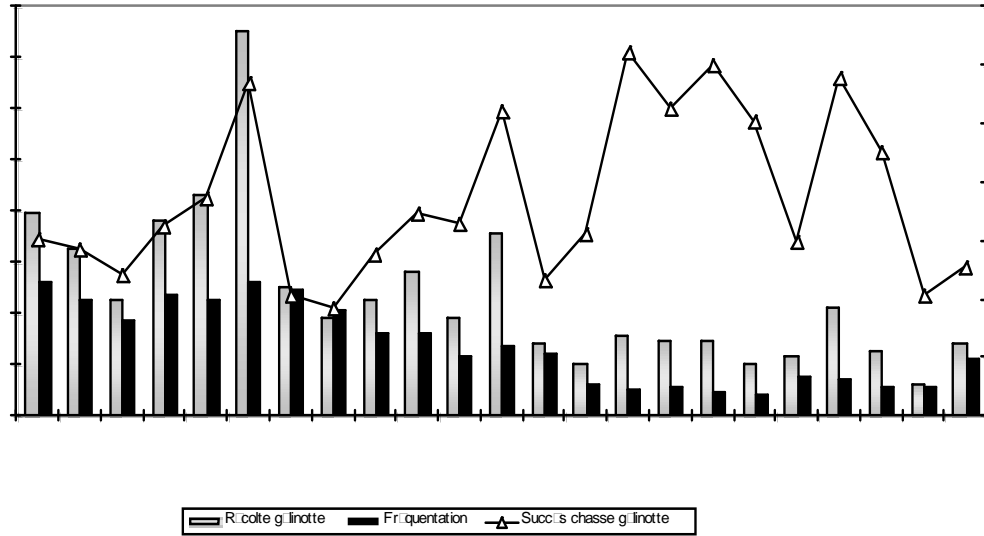


Figure 4. Évolution de la récolte, de la fréquentation et du succès de chasse associés à la chasse de la gélinotte huppée dans la réserve faunique de Rimouski, de 1984 à 2006

Source : Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, 2007.

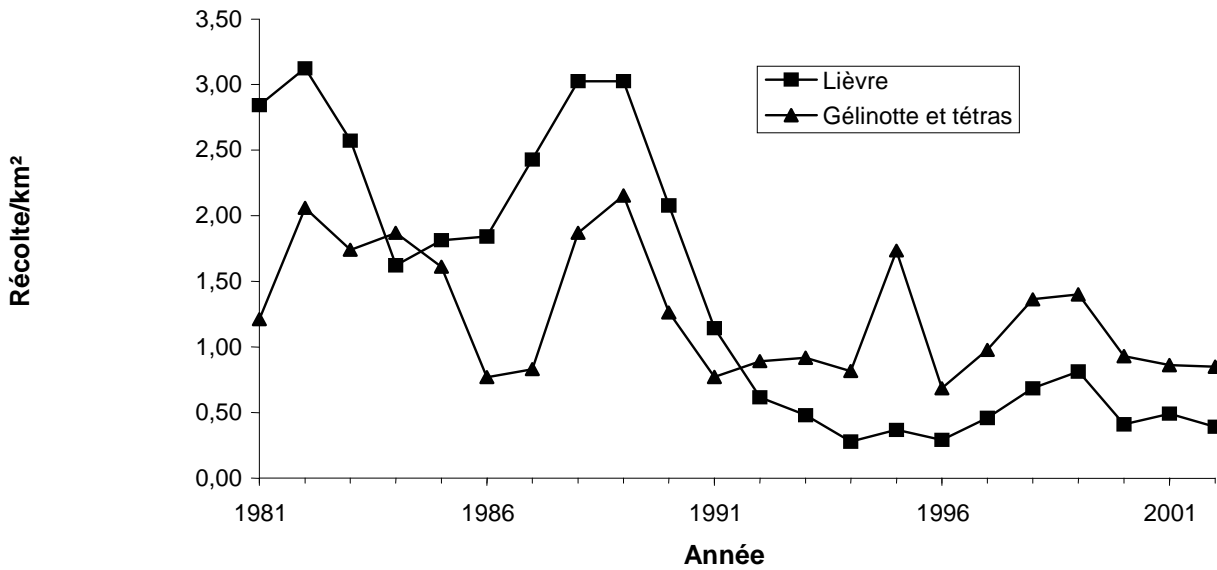


Figure 5. Évolution de la récolte moyenne du lièvre d'Amérique, de la gélinotte huppée et du téttras du Canada à la chasse sportive dans dix zecs de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1981 à 2002

Source : Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2003.

Malgré la disponibilité de données fragmentaires pour certaines régions comme le montrent les figures précédentes, les données actuelles de récolte sont rudimentaire. À quelques exceptions près, elles permettent difficilement d'établir un état de la situation régionale.

Comme le démontre l'analyse qui précède, les indicateurs disponibles sont loin d'être aussi performants qu'on le souhaiterait. En ce moment, il est hasardeux de poser un diagnostic sur l'état des populations de petit gibier et sur leur exploitation par grandes entités géographiques ou zones de chasse, même dans la partie de territoire la plus convoitée. On estime tout de même que, dans son ensemble, la situation actuelle ne présente pas de problèmes de conservation à moyenne ou grande échelle. Toutefois, à petite échelle, certaines populations de petit gibier pourraient être fortement exploitées dans plusieurs zones de chasse et seraient ainsi maintenues bien en deçà de leur potentiel, principalement dans le sud du Québec. La société québécoise se priverait alors d'une importante ressource renouvelable dont la mise en valeur représente une source d'activités de plein air et un atout économique pour les régions.

La connaissance des utilisateurs actuels et de la clientèle potentielle apparaît être un élément incontournable de la relance de cette activité de chasse. L'obtention d'un tel portrait permettrait de maintenir, au fil des années, l'intérêt des chasseurs pour la chasse du petit gibier en permettant de cibler leurs besoins, les barrières et les contraintes.

2.6 La problématique en résumé

Alors qu'on a tendance à la tenir pour acquise, la gestion de la chasse du petit gibier rencontre plusieurs problèmes : une chute radicale de clientèle, un recul de l'accessibilité à la ressource dans le temps comme dans l'espace, la sous-valorisation de l'activité par les intervenants, la présence d'un secteur d'utilisation intensive où l'on anticipe des problèmes de conservation des espèces, d'habitat et de qualité de chasse et, finalement, la faiblesse du suivi, tant en ce qui a trait à l'état des populations qu'aux données issues de la récolte et à la connaissance des utilisateurs. En fait, le MRNF a tout avantage à proposer une vision d'avenir pour la gestion du petit gibier et à établir des objectifs.

Malgré tout, la chasse du petit gibier est l'un des trois types de chasse les plus populaires au Québec. Elle représente, pour le monde de la faune, le potentiel de développement le plus important, tant du point de vue du nombre de chasseurs que de l'offre de récolte de petit gibier disponible. Il suffirait d'un effort minimum pour redresser la situation et faire de la gestion du petit gibier un succès, comme c'est le cas présentement pour l'original et le cerf de Virginie.

3. LES BUTS ET OBJECTIFS

La formulation des cinq constats précédents nous amène à développer des moyens pour améliorer la situation au cours des prochaines années. Ces moyens, qui sont ici hiérarchisés en objectifs, cibles et actions, reposent sur deux grands buts qui sont de 1) Restaurer la popularité de la chasse du petit gibier chez les usagers; et 2) S'assurer d'une connaissance juste des populations de petit gibier et des prélèvements auxquels elles sont soumises afin de répondre adéquatement aux besoins de gestion et d'exploitation de cette ressource. Les objectifs, cibles et actions détiennent une place particulière dans l'atteinte des deux buts. Ces divers éléments de solution relatifs aux constats sur la situation actuelle du petit gibier sont exposés en détail dans les pages qui suivent et un tableau synthèse est présenté à la fin de la troisième partie.

3.1 But n°1 : Rétablir la popularité de la chasse du petit gibier chez les usagers

La perte de clientèle est le principal problème soulevé dans le Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018. C'est pourquoi le premier but du Plan se rapporte au rétablissement de la popularité de la chasse du petit gibier chez les usagers. Plusieurs causes ont été mentionnées pour expliquer cette perte de clientèle qui relègue la chasse du petit gibier au second rang et, volontairement ou non, dresse des obstacles à sa pratique. Il serait donc nécessaire d'effectuer, à cet égard, un travail de revalorisation de l'activité ainsi que de mettre en place des moyens qui permettront d'améliorer l'expérience globale de la chasse du petit gibier.

3.1.1 Objectif 1 : Augmenter le nombre de chasseurs pratiquant annuellement la chasse du petit gibier

La chasse du petit gibier offre une activité à la portée de tous, moins exigeante techniquement et physiquement que la chasse du gros gibier et plus souvent couronnée de succès. De tous les types de chasse offerts au Québec, la chasse du petit gibier est la plus susceptible de plaire aux nouveaux chasseurs. Elle est la plus simple de toutes, requiert peu d'équipement de base, ne nécessite pas de dépenses onéreuses et demande peu de stratégies et de connaissances techniques. De plus, on peut facilement la pratiquer à l'intérieur d'une journée. Il s'agit du type de chasse idéale pour s'initier à une activité de prélèvement faunique.

Grâce à ses diverses caractéristiques, la chasse du petit gibier est donc un puissant outil de recrutement de la relève et de promotion de l'activité de chasse en général. Ses qualités intrinsèques en font aussi une activité particulièrement bien adaptée pour une clientèle qui ne dispose ni de beaucoup de temps, ni des ressources, ni même de l'endurance que nécessite la chasse du gros gibier. On peut donc s'adresser à une clientèle beaucoup plus vaste telle que les familles, les personnes âgées, les jeunes, etc. Considérant son fort potentiel de développement, le MRNF et ses partenaires fauniques devraient accorder une plus grande importance à la chasse du petit gibier au cours de la prochaine décennie.

Afin de définir des actions et de les mettre en œuvre pour atteindre le premier but, le **premier objectif du Plan** vise à :

***Augmenter le nombre de chasseurs pratiquant
annuellement la chasse du petit gibier***

La cible que les différents partenaires du Plan se sont fixée pour atteindre cet objectif consiste à **inverser la tendance à la baisse dans la vente annuelle de permis de chasse du petit gibier en augmentant de 5 % le nombre de permis vendus de 2011 à 2018**. Vu la tendance actuelle, cette proposition semble réaliste, d'autant plus que la chasse du petit gibier peut très bien convenir à une vaste clientèle. Le recrutement peut se faire chez les nouveaux chasseurs ou encore auprès d'anciens chasseurs qui avaient abandonné la chasse au petit gibier. Les actions qui seront entreprises pour atteindre cet objectif devront non seulement toucher ces deux types de clientèle, mais aussi les chasseurs de gros gibier qui ne pratiquent pas la chasse du petit gibier. De 1996 à 1998, un peu moins d'un chasseur de gros gibier sur deux achetait son permis de chasse du petit gibier. Un potentiel non négligeable de chasseurs de petit gibier se trouve donc au sein même de la clientèle des chasseurs.

De nombreux moyens pour atteindre cette cible pourraient être mis de l'avant tels que l'introduction de mesures réglementaires favorisant la relève de la chasse au petit gibier. Diverses mesures destinées à adapter ou à alléger les règlements pourraient être évaluées par un groupe de travail. De plus, le développement d'un produit familial de chasse du petit gibier en collaboration avec les réseaux des territoires fauniques structurés, ou encore la promotion de l'activité de chasse du petit gibier auprès des diverses communautés culturelles, des gens demeurant en milieu urbain ou même des clientèles scolaires pourrait également être des voies d'avenir pour maintenir la popularité de la chasse au Québec.

Par ailleurs, puisque les chasseurs d'oiseaux migrateurs doivent également se procurer un permis de chasse du petit gibier pour pratiquer leur activité, il est inévitable qu'une partie de la diminution des chasseurs de petit gibier observée soit liée au désistement des chasseurs d'oiseaux migrateurs. Il pourrait donc être justifié de développer une association avec le gouvernement fédéral afin de promouvoir la chasse de la sauvagine et de la bécasse en même temps que celle du petit gibier.

Une autre entrave au recrutement de nouveaux chasseurs qui a été décrite dans les constats généraux est la méconnaissance, de la part des futurs chasseurs, des différentes étapes à franchir pour pouvoir pratiquer la chasse du petit gibier. Les formulaires à remplir, les exigences auxquelles il faut se conformer, les cours à suivre, les permis à acheter, les enregistrements à faire, tout ceci peut paraître compliqué pour une personne qui ne connaît pas le monde de la chasse et des armes à feu et peut rapidement décourager le plus persévérant des apprentis chasseurs. Pour remédier à ce manque d'information et aider le futur chasseur dans ses démarches, le Plan propose donc de faciliter l'accès à l'activité de chasse du petit gibier en produisant un guide sur les étapes à franchir (formulaires, cours, permis, organismes, etc.) pour s'adonner à l'activité.

Ce guide pourrait non seulement être produit en version papier, mais il pourrait également être diffusé sur un site Internet. Un portail sur la chasse du petit gibier dirigerait les visiteurs vers de nombreux sites où trouver des adresses utiles, des

conseils sur la chasse et sur le matériel nécessaire, des renseignements sur les associations de chasseurs et les territoires structurés (réserves, zecs, pourvoiries) accessibles pour la chasse du petit gibier, etc. Des sections régionales pourraient aussi être créées et donner accès à des cartes présentant les différents territoires (public, privé et structuré), les types de chasse qu'ils offrent et même les règlements sur la décharge des armes à feu dans les limites des municipalités de la région.

3.1.2 Objectif 2 : Revaloriser l'activité de chasse du petit gibier auprès du public

La situation actuelle de la chasse du petit gibier, notamment la baisse de la clientèle, découle en bonne partie de l'accent qui a surtout été mis sur la chasse du gros gibier au cours des dernières décennies. Bien que la chasse du petit gibier se classe au deuxième rang parmi les activités de chasse offertes au Québec le **second objectif** propose de :

Revaloriser l'activité de chasse du petit gibier auprès du public

L'intérêt que le MRNF et les partenaires porteront au développement de la chasse du petit gibier devrait aider cette activité à reconquérir le cœur des chasseurs. De plus, la valorisation de l'activité fournira aux chasseurs un appui et des points de référence positifs pour contrer la pression sociale négative dont ils peuvent parfois faire l'objet. Ils pourront ainsi assumer leurs choix d'activité et profiter pleinement des plaisirs de la chasse. Une stratégie qui nous semble particulièrement intéressante pour en arriver là consiste à soutenir le développement et l'organisation d'activités de promotion de la chasse au cours desquelles la chasse du petit gibier serait à l'honneur. Par conséquent, le plan suggère, comme première cible pour cet objectif, **que toutes les régions du Québec encouragent et appuient la mise en place d'initiatives locales liées aux bénéfiques et aux vertus de la chasse au petit gibier.**

Au moment d'organiser des événements régionaux (ex. : Les fêtes de la chasse), il faudrait encourager la promotion d'activités autour de la chasse au petit gibier telles que des dégustations de recettes de petit gibier, des sessions de tir au fusil ainsi que des ateliers et des conférences abordant différents aspects de ce type de chasse. De plus, à l'instar de ce qui se fait durant la Fête de la pêche, le prix d'accès aux réserves, aux pourvoiries et aux zecs pourrait être réduit pour les chasseurs de petit gibier. Les chasseurs actifs pourraient être invités à initier un jeune ou un ami à cette activité de prélèvement. Le réseau des associations de chasseurs et de pêcheurs membres de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) de même que les zecs et les réserves fauniques joueraient un rôle essentiel lors de ces événements.

L'implication des partenaires fauniques est une condition *sine qua non* à la mise en œuvre et surtout à la réussite d'une telle initiative. Par exemple, le fait de profiter de l'organisation d'une fête de la chasse pour faire la promotion de la chasse du petit gibier est un bon exemple de collaboration entre partenaires pour joindre le plus d'adeptes possible. De plus, la chasse du petit gibier étant au cœur du recrutement pour former une relève parmi les chasseurs de tous types, il faudrait que les responsables de cet événement et leurs collaborateurs s'assurent que la chasse au petit gibier est à l'avant-plan de la fête pour atteindre les objectifs du Plan. Enfin, il est clair que cette activité doit être accompagnée d'une stratégie de communication (communiqués, publicité,

dépliants, etc.) afin d'informer non seulement les chasseurs, mais aussi le grand public de la tenue de l'événement.

La promotion de la chasse du petit gibier devrait se faire tout au long de l'année, et plus particulièrement avant et pendant la saison de la chasse. C'est pourquoi le Plan prévoit, comme deuxième cible à atteindre, **faire la promotion de l'activité de chasse du petit gibier au Québec au moyen d'une campagne provinciale, élaborée en partenariat, pour sensibiliser le public aux possibilités offertes par cette forme d'activité récréative.** Les messages positifs à véhiculer sont nombreux : la simplicité de l'activité, son caractère familial, le fait que ce soit une activité de plein air à laquelle les chasseurs d'expérience peuvent initier les plus jeunes, les exigences techniques et physiques relativement faibles, etc. Il s'agit d'autant de facteurs susceptibles de soulever l'intérêt des usagers potentiels. Des services d'information aux usagers et des outils de promotion pourraient être conçus et utilisés pour faire connaître la chasse du petit gibier. On pourrait par exemple évaluer la possibilité qu'un cours d'initiation à la chasse soit offert dans les écoles, ce qui faciliterait la formation de la relève. On peut penser à la diffusion de communiqués de presse sur les données de chasse du petit gibier ou sur les retombées économiques de cette activité au Québec, à des chroniques sur la chasse du petit gibier dans des revues ou des émissions spécialisées de même que la publication de documents (articles, études, rapports) qui traitent de chasse au petit gibier. Cette campagne pourrait non seulement aborder les bienfaits de ce type de chasse pour l'individu, mais aussi les retombées économiques non négligeables engendrées par la pratique de l'activité. Il y a fort à parier que l'intérêt grandira si des efforts concertés sont mis de l'avant.

En dépit du fait que la réalisation de certaines actions liées à la valorisation de la chasse du petit gibier à l'échelle provinciale revient au MRNF, une part importante de la promotion de cette activité relève des partenaires fauniques habituels. Leur implication est donc primordiale afin d'assurer la réalisation et le succès d'une telle entreprise.

Finalement, toutes ces actions relatives à la promotion de l'activité de chasse et au rétablissement de la popularité de la chasse du petit gibier ne seront réellement efficaces et ciblées que si l'on sait à quel type de clientèle on a affaire. En conséquence, il est nécessaire de mettre à jour les données sur la répartition des chasseurs, d'évaluer la pression et la récolte dans les différentes zones de chasse et de connaître la clientèle. Ainsi, pour réaliser des actions adaptées, la dernière cible à atteindre pour cet objectif serait de **brosser le portrait des chasseurs de petit gibier actuels et potentiels afin, notamment, de déterminer les facteurs encourageant ou décourageant la pratique de ce type de chasse.** Pour y arriver, une enquête socio-économique devrait être réalisée auprès des chasseurs de petit gibier et de ceux qui ont abandonné l'activité. Cela permettrait d'abord de préciser les actions à entreprendre et fournirait des éléments pour instaurer une saine gestion de l'activité et maintenir sa popularité. Ce genre d'enquête pourrait viser à connaître les champs d'intérêt des chasseurs de petit gibier (actifs et inactifs), ce qui les motive ou non dans la pratique de cette activité, etc. De plus, l'analyse des données déjà disponibles sur les chasseurs de petit gibier permettrait d'en connaître davantage sur les clientèles qui s'adonnent à ce type de chasse.

Ce portrait devrait permettre de faire une mise à jour des retombées économiques de la chasse du petit gibier à l'échelle régionale et provinciale. Bien que tout porte à croire que ces retombées sont considérables, le fait de les quantifier pourrait convaincre de

nombreux partenaires de se rallier à la promotion de la chasse du petit gibier au Québec.

3.1.3 Objectif 3 : Améliorer et faciliter l'accès à la chasse du petit gibier

Les deux principaux problèmes rencontrés par les chasseurs de petit gibier concernent l'accès : où aller et quand? Depuis quelques années, il est de plus en plus difficile de trouver des réponses à ces questions. La solution revient au monde de la faune, qui a lui-même créé ces barrières. C'est pourquoi le Plan propose un **troisième objectif qui consiste à :**

Améliorer et faciliter l'accès à la chasse du petit gibier

3.1.3.1 Accessibilité dans le temps

Comme on l'a décrit dans le deuxième constat, les saisons de chasse sont toutes orientées en fonction du gros gibier. Pour encourager les chasseurs à faire la chasse au petit gibier, il est proposé de réserver une ou des plages du calendrier de chasse à celui-ci. La période la plus propice pour ce type de chasse correspond au début de l'automne, lorsque les feuilles commencent à tomber. Il existe déjà, dans le calendrier automnal, des plages disponibles pour la chasse du petit gibier. Il serait important de les préserver et, idéalement, de libérer au moins une fin de semaine complète pour la chasse du petit gibier. La première cible à atteindre serait donc de **réserver une plage intéressante (incluant au moins une fin de semaine) à la chasse du petit gibier dans le calendrier de chacune des zones de chasse et d'adapter les plans de gestion du cerf et de l'orignal en conséquence.** Cette plage devrait être la même durant toute la durée du présent plan de gestion du petit gibier.

Cette mesure pourrait modifier le début de la saison de chasse pour certaines espèces de gros gibier, notamment pour l'orignal. Cette modification pourrait d'ailleurs être bénéfique, dans la mesure, par exemple, où l'on profiterait de l'occasion pour placer le début de la chasse à l'orignal après sa saison de reproduction, contribuant ainsi à augmenter la productivité de l'espèce. Compte tenu du contexte, et notamment des conditions climatiques, synchroniser cette période dans toutes les zones risque de s'avérer impossible. Le cas échéant, les instances régionales et les gestionnaires de territoires devraient considérer les particularités régionales pour répondre aux besoins des chasseurs de petit gibier.

3.1.3.2 Accessibilité sur le territoire

En considérant que plusieurs terres privées sont louées ou réservées par les chasseurs de gros gibier, les territoires structurés, que l'on trouve principalement sur la rive nord du Saint-Laurent, comptent parmi les derniers refuges pour les chasseurs de petit gibier. Aussi, il faudrait inciter les gestionnaires de ces territoires à réserver des secteurs à la chasse du petit gibier. Certaines parties de ces territoires pourraient même être aménagées spécifiquement à cet effet. Il faudrait également s'assurer que les chasseurs de petit gibier peuvent accéder à ces territoires en fin de saison, du moins tant que la température le permet. Cette chasse tardive aurait pour effet, si elle était mise en valeur efficacement, de prolonger la période économiquement rentable de ces territoires. Dans ce contexte, la deuxième cible à atteindre pour le troisième objectif serait **que tous les**

territoires fauniques offrent un produit spécifique et adapté à la chasse du petit gibier. L'offre pourrait comprendre l'une ou, idéalement, plusieurs des modalités suivantes :

- Réserver une période du calendrier exclusivement à la chasse du petit gibier.
- Réserver un secteur du territoire à l'usage exclusif des chasseurs de petit gibier.
- Prolonger la période de chasse.
- Réviser à la baisse la tarification pour la pratique de ce type de chasse.
- Autres actions.

L'atteinte de cette cible va de pair avec la promotion de l'activité de chasse du petit gibier et de ses nouvelles modalités. Dans le cas des réserves fauniques, la mise en place de ces actions permettrait de répondre en partie à certains énoncés du Cadre de gestion des réserves fauniques, dont une version mise à jour est en production, et qui vise, entre autres, à ce que les réserves fauniques offrent des produits susceptibles de favoriser la relève pour la pratique de la chasse et de la pêche (ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche [MLCP], 1991).

Comme nous l'avons mentionné dans les constats généraux, le problème d'accessibilité au territoire libre et structuré auquel font face les chasseurs de petit gibier s'étend également aux terres privées. En conséquence, il serait important d'exploiter sur celles-ci les nombreuses possibilités qui permettraient d'améliorer l'accessibilité aux territoires de chasse. Dans le but de faciliter l'implantation de telles initiatives régionales permettant aux chasseurs de petit gibier d'avoir accès au territoire privé, la troisième cible de cet objectif prévoit **que les tables régionales de la faune de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais mettent en place, en collaboration avec les représentants des propriétaires terriens, un programme pour faciliter l'accès des chasseurs de petit gibier au territoire privé.**

Ce programme devrait inclure au moins une des initiatives suivantes :

- Créer une structure d'accueil.
- Établir un maillage étroit avec les promoteurs d'autres attraits touristiques régionaux.
- Élaborer et faire signer un ou des protocoles d'entente sur l'accès au territoire privé.
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des propriétaires de terres privées.
- Sensibiliser les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités afin qu'elles soient plus enclines à favoriser la pratique de la chasse sur leurs territoires.
- Autres initiatives régionales.

La première initiative concerne la création d'une structure d'accueil qui permettrait de faire le lien entre les propriétaires terriens et les chasseurs afin de favoriser l'accès aux terres privées. Cette solution a déjà été utilisée dans le dossier de l'oie des neiges, alors qu'on avait facilité l'accès des terres privées aux chasseurs pour freiner la déprédation causée par les oies. Un autre exemple de structure d'accueil est celui du groupe CERFCHASSE regroupant des propriétaires de terrains, qui encourage et encadre

l'accessibilité aux terres privées pour la chasse et offre des services connexes à la clientèle. D'autres structures d'accueil pourraient aussi être développées avec les MRC ou simplement par la voie d'Internet.

L'établissement d'un maillage étroit avec les autres promoteurs d'attrait touristiques régionaux, comme le réseau des Gîtes et Auberges du Passant ou les Fermes Découvertes, serait aussi une avenue à explorer. Il existe un lien naturel à faire entre la chasse et les produits du terroir. Un tel maillage des activités régionales, qui nécessite toutefois une certaine concertation des différents partenaires, permettrait d'offrir une plus grande diversité de services aux chasseurs.

En vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LPMVF), l'élaboration et la signature d'un protocole d'entente avec un certain nombre de propriétaires en faveur des chasseurs de petit gibier afin qu'ils puissent pratiquer leur activité de prélèvement en toute quiétude pourraient être une initiative à exploiter. Ces ententes rassurent les propriétaires qui ont peur de subir des dommages sur leur propriété ou qui craignent les poursuites en cas de blessures. Elles contribuent malheureusement à accentuer le problème de limitation du territoire à un nombre restreint de chasseurs et induisent nécessairement une augmentation des coûts pour les usagers.

Parallèlement à ces initiatives régionales, il faudrait s'assurer que l'information sur les possibilités de chasse du petit gibier dans ces régions et dans l'ensemble du Québec est largement diffusée. Comme on l'a précisé dans les constats, le problème d'accessibilité au territoire peut également être expliqué par l'occupation des sites de chasse par les chasseurs de gros gibier. De notre point de vue, rien ne semble justifier le fait de ne pas partager le territoire entre chasseurs puisqu'aucune étude n'indique que le gibier déserte le territoire lorsque se produit une activité temporaire s'apparentant à la chasse. De plus, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) fait état du droit de chasser et aussi du fait que nul ne peut sciemment faire obstacle à une personne effectuant légalement une activité telle que la chasse du petit gibier. Il serait donc souhaitable que les chasseurs ne se nuisent pas dans l'exercice d'un droit clairement édicté par la Loi. Ainsi, pour en arriver à atteindre le troisième objectif du Plan, la dernière cible établie préconise **que dans toutes les régions du Québec, des actions de sensibilisation soient réalisées auprès de tous les chasseurs (de gros et de petit gibier) afin qu'ils se partagent le territoire, sans égard au type de chasse pratiquée.**

De telles actions de sensibilisation reposent sans aucun doute sur la réalisation d'une campagne de sensibilisation comprenant la diffusion d'information sur le partage du territoire de chasse dans différents sites Internet et dans des magazines spécialisés ainsi que sur la production et la distribution de dépliants d'information et de sensibilisation. Ces actions de sensibilisation pourraient éventuellement être jumelées à la campagne de promotion proposée à l'objectif 2 ou encore être réalisées durant la Fête de la chasse. La promotion du partage du territoire par la FQGZ de même que par la FédéCP, par l'entremise de ses associations régionales, de son assemblée générale annuelle, de son congrès annuel et de sa revue, par exemple, pourrait également représenter une démarche appropriée pour en arriver à atteindre cette cible.

3.1.4 Objectif 4 : Améliorer l'offre de récolte potentielle de petit gibier

Malgré un portrait provincial rassurant, une analyse plus détaillée révèle certaines lacunes possibles dans l'offre disponible. Les régions présentant ces lacunes pourraient être désignées grâce au suivi et à l'analyse des données de récolte de chasse. Un objectif et des cibles se rapportant à ces éléments sont présentés un peu plus loin dans le Plan.

Afin de soutenir leur intérêt et de ramener une participation massive à l'activité, il faudrait offrir aux chasseurs de petit gibier une qualité d'expérience appréciable. Conséquemment, le **quatrième objectif** du Plan vise à :

Améliorer l'offre de récolte potentielle de petit gibier

À notre avis, l'amélioration de la qualité de l'habitat est la meilleure façon d'augmenter l'abondance des populations de petit gibier et, par le fait même, les probabilités d'une chasse fructueuse.

Pour en arriver à ce que les nombreux intervenants impliqués dans la gestion des différents types de territoires soient à l'écoute des besoins de la faune, plusieurs interventions sont requises. Pour ce quatrième objectif, le Plan établit une première cible à atteindre qui vise à ce que, **dans toutes les régions, des actions soient posées afin que l'aménagement faunique pour le petit gibier devienne une partie intégrante de l'aménagement des terres dans les milieux forestiers, agroforestiers et agricoles, localisées principalement dans le secteur d'utilisation intensive.** Ainsi, il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires, les conseillers forestiers, les agences forestières, les conférences régionales des élus (CRE), les commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) et les autres intervenants du milieu à l'importance de considérer les préoccupations fauniques lors de l'élaboration de plans d'aménagement forestier sur les terres privées. Les municipalités régionales de comté peuvent aussi collaborer à la préservation des habitats de qualité pour le petit gibier en milieu forestier et agroforestier, car elles réglementent la coupe de bois sur leur territoire. Elles représentent des partenaires de premier ordre dans la conservation des habitats du petit gibier à cause de leurs schémas d'aménagement. Il faudrait donc prendre le temps de les sensibiliser à la problématique de la protection des boisés pour le petit gibier. Les arguments de nature économique concernant la pratique de la chasse du petit gibier pourraient certainement peser dans la balance lorsque viendra le temps de convaincre les représentants d'organismes régionaux des bienfaits de maintenir des populations appréciables de petit gibier dans leur région et, par le fait même, de protéger leurs habitats.

Les problèmes d'habitat étant très diversifiés d'une région à l'autre, il est difficile de trouver des solutions répondant à tous les problèmes. Toutefois, il existe déjà des lignes directrices en matière d'aménagement d'habitats qui satisfont les besoins du petit gibier, que ce soit en milieu agroforestier, agricole ou forestier. Un rappel de ces dernières et un programme efficace de sensibilisation auprès des personnes et des organismes concernés devraient contribuer à atteindre l'objectif.

Nous reconnaissons toutefois que le délai de sept ans du plan de gestion est relativement court pour pouvoir compter sur une augmentation appréciable des

populations de petit gibier à la suite d'une amélioration de l'habitat. Il faut également tenir compte de la cyclicité de certaines espèces dans l'évaluation de l'état des populations et des résultats de nos actions sur l'amélioration de l'habitat. De telles actions devraient donc idéalement être reconduites à long terme.

3.1.4.1 En milieu agroforestier

Le milieu agroforestier est le secteur le plus sollicité pour le prélèvement du petit gibier, car il est le plus accessible et le plus près des citoyens. C'est dans ce secteur que les populations subissent les plus fortes pressions, mais également que l'amélioration de l'offre peut toucher le plus efficacement les clients. Le Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018 vise, en partie, à promouvoir l'amélioration de l'habitat du petit gibier comme principal moyen pour augmenter les populations de gélinottes et de lièvres. Heureusement, le milieu agroforestier, qui se trouve généralement sur des terres privées, se prête bien à des aménagements pour ces espèces de la petite faune. L'aménagement pour le petit gibier n'entraînerait donc pas de coûteuses transformations dans les modalités actuelles d'exploitation en milieu agroforestier. Pour peu qu'on porte attention à la préservation de quelques éléments de diversité et de densité forestière, le petit gibier profitera des travaux effectués en forêt sur les terres privées.

Un exemple d'initiative qu'il serait possible de réaliser sur le plan régional en milieu agroforestier serait de tendre à augmenter le nombre de plans d'aménagement forestier comprenant un volet « aménagement faunique » (plan d'aménagement forêt-faune ou PAFF) pour les forêts privées du territoire d'utilisation intensive. Sans être conçus spécifiquement à cette fin, plusieurs types d'aménagements pourraient être bénéfiques pour les populations de petit gibier. Les lignes directrices en matière d'aménagement pour le petit gibier en milieu agroforestier se trouvent dans le *Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune*, produit par Ferron, Couture et Lemay (1996) et édité par la Fondation de la faune du Québec (FFQ). Ce manuel décrit très bien les modalités d'exploitation adaptées au petit gibier et il serait certainement pertinent d'en faire la promotion dans le cadre du Plan. La FFQ a également produit un guide pour aider les propriétaires et les conseillers forestiers à réaliser des plans d'aménagement forêt-faune⁶ et mis sur pied un programme d'aide financière pour élaborer ces plans⁷. La promotion de ces outils pourrait favoriser l'intégration de la préoccupation faunique aux travaux forestiers sur les terres privées. Aussi, il serait fort avantageux que chaque région travaille à inclure les préoccupations concernant l'habitat du petit gibier dans les plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV). Puisque ces plans servent notamment à définir les critères d'admissibilité aux diverses subventions qui peuvent être octroyées pour l'aménagement de l'habitat, cette action favoriserait certainement la réalisation de ce genre d'aménagement faunique sur les terres privées.

3.1.4.2 En milieu agricole

Les lignes directrices préconisées pour la protection et l'aménagement de l'habitat du petit gibier en milieu agricole correspondent à celles qui ont été établies dans la

⁶ Document intitulé *Guide pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune en forêt privée*, publié par la Fondation de la faune du Québec, 2000, 108 p.

⁷ Consulter le document *Programme d'aide pour la confection de plans d'aménagement forêt-faune sur terres privées* (document d'information), produit par la Fondation de la faune du Québec, février 2006.

stratégie d'intervention du MRNF en milieu agricole intitulée : *Démarche vers une gestion intégrée des ressources en milieu agricole « Portrait et enjeux »* (MRNF, 2007e). Elles visent principalement à sensibiliser les agriculteurs et à appuyer les initiatives qui contribuent au maintien ou au retour des boisés de ferme et des haies brise-vent. Dans ce type de milieu, l'amélioration de l'habitat de la petite faune par la réalisation d'aménagements adaptés repose principalement sur l'allocation de soutien financier (MRNF, 2007e).

Pour les espèces en milieu agricole, il serait avantageux que des actions soient entreprises afin de favoriser la prise en compte de l'aménagement des habitats du petit gibier dans les projets de concertation et de mise en valeur des bassins versants, comme ceux qui sont actuellement financés par le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la FFQ.

À l'échelle régionale, les clubs-conseils en agroenvironnement, l'Ordre des agronomes du Québec et l'Union des producteurs agricoles devraient être sensibilisés aux objectifs établis pour la petite faune. Ce type de partenariat peut être pour beaucoup dans l'atteinte des objectifs d'amélioration de l'habitat du petit gibier.

3.1.4.3 En milieu forestier

Au sein du régime forestier, il y a actuellement des outils législatifs et réglementaires comme la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ainsi que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État. Ceux-ci ne comportent toutefois pas de normes précises ciblant directement la protection de l'habitat et les espèces de petit gibier. Cependant, le régime forestier québécois est en constante évolution. Le gouvernement s'efforce d'adapter ses modes de gestion aux réalités nouvelles et aux besoins sans cesse croissants des communautés locales et régionales.

La gestion et la protection des habitats du petit gibier bénéficient de la mise en place de nouveaux outils au sein du régime forestier. Parmi ceux-ci, les objectifs de protection et de mise en valeur contribueront à satisfaire les besoins en habitat du petit gibier, sans pour autant exiger plusieurs modalités générales supplémentaires. À ce titre, l'atteinte des OPMV qui concernent la conservation de la biodiversité sera particulièrement avantageuse pour les espèces de petit gibier du Québec. Les objectifs pertinents, décrits dans le présent plan de gestion, sont présentés en détail dans le document intitulé *Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Plans généraux d'aménagement forestier 2007-2012*, document de mise en œuvre, produit par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) en 2005. Ces objectifs se rapportent aux sujets suivants :

- Le maintien des forêts mûres et surannées
- La répartition spatiale des coupes
- La protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables du milieu forestier
- La modulation des travaux d'éclaircie précommerciale
- La conservation du bois mort

De plus, différentes méthodes de récolte de matière ligneuse, comme la coupe en mosaïque, ont été mises en place et visent à laisser des portions de forêts résiduelles qui pourront être utilisées par différentes espèces fauniques, dont le petit gibier. Il existe aussi d'autres modalités mises en place à la suite de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (communément appelée Commission Coulombe), telles que des projets pilotes sur l'expérimentation concernant l'aménagement forestier selon une approche écosystémique.

Les démarches de gestion intégrée des ressources, celles de l'aménagement forestier durable de même que celles de la certification forestière dénotent aussi une volonté de modification dans les pratiques forestières qui tendent à préserver les écosystèmes dans lesquels se trouve l'habitat du petit gibier. Cependant, ces approches sont adaptées à des superficies d'une certaine importance. Ainsi, les problèmes peuvent différer totalement d'un secteur à l'autre. Dans ce contexte, si un problème potentiel concernant l'habitat du petit gibier est perçu lors de travaux forestiers dans un secteur donné, il faut simplement que les intervenants locaux s'assurent que cette situation est prise en compte dans la planification de l'aménagement de la forêt.

Bien que certaines mesures soient déjà en place pour contribuer à la protection de l'habitat du petit gibier en milieu forestier, il serait pertinent de produire un guide d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée et d'en faire la promotion pour qu'il soit utilisé lors des travaux forestiers dans les forêts publiques. Une telle action pourrait être soutenue financièrement par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II). La FFQ pourrait contribuer à faire la promotion d'un tel guide auprès des exploitants de la forêt publique québécoise.

En conclusion, les milieux agricoles, agroforestiers et forestiers sont trois types de milieux où l'on soupçonne des problèmes de perte d'habitats pour certaines espèces, principalement dans le sud du Québec. C'est notamment le cas du tétras du Canada et de la perdrix grise, qui attirent d'ailleurs notre attention depuis quelques années. En dépit du fait que les actions se rapportant à l'aménagement des habitats de ces espèces puissent être bénéfiques à ces dernières, des études sont requises pour en connaître davantage sur la situation de la perdrix grise et du tétras du Canada sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

En plus de la mise en place de ces différentes mesures, il pourrait être pertinent d'envisager de faire reconnaître les aménagements d'habitat destinés au petit gibier à titre de travaux sylvicoles admissibles à l'octroi de soutien financier dans les divers programmes de protection et d'aménagement des milieux existants (ex. : programme Prime-Vert, Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus).

3.2 But n°2 : S'assurer d'une connaissance juste des populations de petit gibier et des prélèvements auxquels elles sont soumises afin de répondre adéquatement aux besoins de gestion et d'exploitation de cette ressource

Le second but du présent plan de gestion se rapporte à deux éléments essentiels d'une gestion efficace, soit la connaissance des populations de petit gibier et la connaissance de l'exploitation à laquelle elles sont soumises.

À l'heure actuelle, nous savons que la découverte de problèmes potentiels au sein des populations de petit gibier repose principalement sur le suivi de l'état des populations exploitées et sur une bonne connaissance des prélèvements. Une connaissance plus approfondie de l'état de ces populations et un portrait plus réaliste des pressions de chasse auxquelles elles sont soumises s'avèrent nécessaires, car les données dont nous disposons actuellement sont rudimentaires, limitées ou tout simplement inexistantes. Avec des actions conçues pour remédier aux lacunes observées, le MRNF serait éventuellement capable d'appliquer des mesures de conservation adéquates ou de revoir les modalités d'exploitation, si nécessaire, ou encore de stimuler l'amélioration de l'habitat dans les secteurs où le besoin s'en fait sentir. Sans mettre de côté les partenaires fauniques, ces actions sont davantage du ressort du MRNF.

3.2.1 Objectif 5 : Améliorer la connaissance de l'exploitation des différentes espèces de petit gibier du Québec

Au Québec, la gestion du petit gibier se fait à l'échelle de la province et le système actuel de suivi est établi en conséquence. Or, pour pallier les problématiques régionales, il y a lieu d'améliorer les outils de suivi actuels. À la lumière de ce constat, le Plan propose un **cinquième objectif** pour :

Améliorer la connaissance de l'exploitation des différentes espèces de petit gibier du Québec

Pour atteindre cet objectif, le Québec devra se munir d'outils permettant de gérer le petit gibier à une échelle appropriée, notamment pour avoir une vision juste du contexte régional. Le besoin de connaissances sur le cheptel et sur la récolte varie selon les régions et les espèces, mais aussi selon le degré de précision souhaité pour la gestion du petit gibier. Ainsi, il faut adopter un programme d'acquisition de connaissances des récoltes et des populations qui répond aux besoins en matière de gestion.

Dans les territoires structurés, il existe déjà un système de collecte de données sur les prises et les succès de chasse. Ce système semble suffisant pour obtenir une image fiable des tendances des populations de petit gibier dans les principales zones exploitées, mais un manque de rigueur ou d'intérêt rend souvent cet outil difficile d'utilisation. Afin de remédier à ces lacunes, la première cible définie pour l'atteinte du cinquième objectif serait de **standardiser la collecte de données de récolte dans toutes les zecs, les pourvoies et les réserves fauniques**. Pour y arriver, il faudrait sensibiliser les gestionnaires de ces territoires à l'importance de leur contribution dans le suivi des populations de petit gibier et à l'importance de distinguer les gélinoites huppées des tétras du Canada dans la comptabilisation de la récolte. La diffusion d'une

présentation sur la façon de comptabiliser les données aux personnes qui en sont responsables dans les territoires structurés pourrait s'avérer nécessaire pour s'assurer que la collecte de données est uniforme. Il ne s'agit pas de réinventer un système de suivi, mais de mieux appliquer les méthodes existantes qui sont simples et déjà éprouvées. Il faut également concevoir des formulaires de compilation informatiques standards et les fournir aux territoires structurés afin de leur permettre d'effectuer adéquatement leur collecte de données sur la capture du petit gibier.

Comme deuxième cible à atteindre pour cet objectif, le Plan prévoit que **les régions produisent un bilan régional annuel de la situation du petit gibier (exploitation, activités de promotion, aménagement, etc.)**. Pour y parvenir, faire l'analyse des données sur la récolte du petit gibier et présenter le tout dans un rapport régional, il faudrait que les régions disposent d'un système fiable et efficace qui comprendrait des indicateurs de suivi des populations du petit gibier et des protocoles de suivi de ces populations. Il faudrait aussi promouvoir l'utilisation du carnet du chasseur et du trappeur chez les chasseurs du territoire libre, dans le but d'obtenir un plus grand nombre de données. L'utilisation de ce système pourrait même mener à l'implantation d'un réseau de suivi de la récolte annuelle de petit gibier par les chasseurs, comme cela a été fait en Gaspésie et dans la réserve faunique de Portneuf pour les populations de gélinottes huppées et de téttras du Canada. Ce modèle pourrait s'appliquer à d'autres espèces comme le lièvre d'Amérique, si le besoin s'en faisait sentir. Un tel réseau pourrait fournir de précieux renseignements aux régions pour la production de leur bilan annuel.

Finalement, des efforts devront être consentis pour aider les chasseurs à mieux distinguer les gélinottes huppées des téttras du Canada, ce qui contribuera à recueillir des données plus précises pour le rapport. Une affiche a déjà été produite à cet effet.

Une dernière action, associée à la production de ce rapport annuel, devrait à notre avis être posée. Elle a trait au suivi du prélèvement du lièvre d'Amérique par colletage. Actuellement, bien peu de données sur l'importance du prélèvement et du commerce dont cette espèce fait l'objet sont disponibles. C'est pourquoi il serait à propos de mettre en place un mécanisme de suivi des lièvres colletés et mis en marché.

3.2.2 Objectif 6 : Dresser un portrait de la situation des espèces de petit gibier du Québec

La conservation des espèces est l'une des missions du MRNF. En effet, bien avant de faire la mise en valeur d'une espèce, on doit en assurer la conservation. Or, si on note peu de problèmes de conservation parmi les espèces de petit gibier lorsqu'on les analyse à la grandeur du Québec, à l'échelle régionale la situation de certaines populations peut s'avérer plus préoccupante. Avant d'affirmer hors de tout doute que des populations de gibier rencontrent des difficultés dans certaines parties du Québec méridional, des études doivent être menées ou, du moins, une analyse approfondie des données de chasse disponibles s'impose. À ce sujet, le **sixième objectif** du plan vise à :

Dresser un portrait de la situation des espèces de petit gibier du Québec

Les besoins en matière de connaissances des populations varient d'une espèce à l'autre. Ainsi, le cas du lièvre d'Amérique, et ceux de la gélinotte huppée et du téttras du Canada sont fort différents de ceux des espèces moins bien documentées telles que le

lièvre arctique et le tétras à queue fine. De façon générale, il ne serait pas nécessaire de disposer d'une évaluation quantitative, périodiquement remise à jour, des stocks disponibles pour les trois espèces les plus communes. Toutefois, un minimum de connaissances est requis et des valeurs de densité, dans différents habitats et selon différentes années, permettraient d'apprécier le volume de ressources disponible. De surcroît, ce type de connaissances est particulièrement déficient dans le secteur sud, défini comme le secteur de forte utilisation, en particulier pour la gélinotte huppée qui est l'espèce la plus recherchée.

Pour s'assurer d'atteindre ce sixième objectif, la première cible propose **d'effectuer graduellement la mise à jour du document *État de situation des principales espèces de petit gibier exploitées au Québec, de Gauthier et al. (2008)***. Les éléments nécessaires à cette mise à jour pourraient être obtenus par des revues de littérature. Elle se rapporterait aux quatre espèces de petit gibier en cause et devrait être faite dans l'ordre suivant : perdrix grise, tétras du Canada, gélinotte huppée et lièvre d'Amérique. La réalisation de travaux de recherche sur ces espèces par le MRNF permettrait d'acquérir des connaissances pertinentes et d'actualiser les données. Ces études pourraient porter, par exemple, sur la dynamique et la structure des populations, sur l'âge à la reproduction, sur la préférence d'habitat ou encore sur la densité par type d'habitat. Cette action devrait préférablement être précédée d'une détermination des besoins de recherche et de leur priorité. La collaboration du milieu universitaire pour réaliser ces études serait certainement avantageuse. Le fruit de ces revues de littérature et de ces travaux de terrain permettrait ainsi de procéder à la mise à jour graduelle du rapport de Gauthier *et al.* (2008).

À défaut de brosser le tableau détaillé des espèces de petit gibier moins chassées, le Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018 doit proposer des interventions permettant de documenter la situation des populations de petit gibier peu ou pas connues. La deuxième cible à atteindre concernant le sixième objectif consiste donc à **dresser un portrait régional des populations d'espèces de petit gibier sur lesquelles il existe peu de données ou pour lesquelles des problèmes de disponibilité de la ressource ou de prélèvement excessif sont appréhendés**. Les régions suivantes sont les plus susceptibles d'avoir à faire ce genre d'exercice en raison du statut précaire, réel ou soupçonné, de certaines populations : Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Estrie, Lanaudière, Laurentides et Montérégie. Toute autre région qui en verrait la pertinence pourrait aussi faire ce genre de travail. Ainsi, une région qui voudrait connaître davantage une espèce « marginale » présente sur son territoire et éventuellement en faire la promotion pour la chasse, comme cela pourrait être le cas pour le tétras à queue fine en Abitibi et dans le Nord-du-Québec, pourrait établir un état de la situation de cette espèce. Charlevoix est un autre exemple de région qui pourrait faire ce type d'exercice puisque des problèmes particuliers de disponibilité semblent se faire sentir au sein des populations de petit gibier de la région, du moins d'après les utilisateurs. De plus, il serait possible d'envisager que ces études sur les espèces de petit gibier en difficulté ou « marginales » soient réalisées en collaboration avec des chercheurs universitaires ou à la faveur de travaux hydroélectriques, miniers, éoliens ou autres.

Ces différents portraits permettraient par ailleurs de poser des actions régionales ou provinciales appropriées pour préserver certaines populations de petit gibier, si les données obtenues nous en montrent la nécessité.

Afin d'orienter d'éventuelles propositions sur le plan réglementaire ou encore pour préciser les besoins en matière de recherche sur le petit gibier, les cinq prochaines sections mettent en lumière les éléments qui retiennent le plus notre attention chez les espèces de petit gibier du Québec, en particulier le tétras du Canada, la gélinotte huppée, la perdrix grise et le lièvre d'Amérique, de même que des espèces moins récoltées, considérées comme « marginales », telles que le lièvre arctique, le tétras à queue fine, le lagopède des saules, le lagopède alpin et le lapin à queue blanche.

3.2.2.1 La préservation du tétras du Canada dans le sud du Québec

Dans le sud du Québec, le tétras du Canada est moins abondant que dans les grandes sapinières et dans la pessière. Dans les régions situées au sud du Saint-Laurent, de Montréal jusqu'au Bas-Saint-Laurent, et dans la plaine du Saint-Laurent, l'espèce y est relativement rare. Dans ces zones, il faut mettre l'accent sur la conservation et s'appuyer sur une connaissance très fine des populations locales. Le peu d'habitats propices à cette espèce est responsable de sa rareté.

Le Plan n'a pas la prétention d'aborder la problématique du tétras du Canada sous l'angle du complexe dossier de la préservation de la biodiversité et de son application à l'échelon régional. En effet, le Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018 ne peut se substituer à un plan de conservation ou de rétablissement qui aborderait le problème sous cet angle. Nous croyons toutefois que les préoccupations du MRNF pour la préservation des forêts résiduelles de conifères et la résilience naturelle de cette espèce de tétras devraient contribuer à assurer la survie d'une population minimale dans ces régions.

Afin d'encadrer les efforts de protection de ces populations au statut incertain, le MRNF propose de préciser la situation de cette espèce dans le sud du Québec. Ainsi, pour les besoins actuels, une vérification périodique de la présence de l'espèce et des tendances permettrait de suivre l'évolution du cheptel dans l'ensemble des zones où l'espèce est présente et pour lesquelles des problèmes de populations sont pressentis en raison de la perte d'habitat ou de l'exploitation intensive.

3.2.2.2 La perdrix grise

Dans le cas de la perdrix grise, on possède encore moins de données spécifiques que pour les trois autres espèces les plus chassées. Selon les données issues de réseaux de suivi ornithologique, les effectifs de la perdrix grise sont nettement en baisse dans la plaine agricole du Québec. La menace pèse sur son habitat partout dans le sud de la province, avec l'augmentation du nombre de régions où se pratique l'agriculture intensive. De plus, vu son statut précaire dans le sud de la province et la pression de prélèvement non négligeable que subissent ses populations, des actions doivent être entreprises pour assurer une connaissance plus juste des populations exploitées. Ainsi, comme cela a été mentionné pour le tétras du Canada, une vérification périodique de la présence de l'espèce et des tendances de ses populations est nécessaire et permettrait de suivre l'évolution du cheptel dans le sud du Québec, là où vit l'espèce et où l'on soupçonne des problèmes de populations.

Bien qu'il soit tentant d'interdire l'exploitation d'une espèce dont la situation est préoccupante, comme c'est le cas pour la perdrix grise, le maintien du prélèvement permet d'obtenir de précieuses données pour suivre l'évolution des populations.

3.2.2.3 La gélinotte huppée du secteur d'utilisation intensive

Selon les données disponibles, la gélinotte huppée subirait une exploitation intensive dans le sud du Québec qui aurait pour conséquence de maintenir ses populations à un faible niveau. C'est sur la base de ces observations que le Plan propose de préciser la situation de l'espèce dans le sud du Québec par le suivi périodique des densités de la gélinotte huppée. Une attention toute particulière devrait être portée aux populations qui vivent dans les zones que l'on soupçonne être les plus problématiques, soit les zones 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Ce suivi annuel nécessiterait la conception de programmes d'inventaire de la gélinotte huppée afin de pouvoir faire une évaluation juste des densités, et ce, de la même manière dans toutes les régions du Québec.

3.2.2.4 Le lièvre d'Amérique du secteur d'utilisation intensive

À l'exception de la zone 8, il n'y a actuellement pas de limite de prises pour le lièvre d'Amérique, même dans le secteur d'utilisation intensive où l'on suspecte un niveau de récolte très élevé. Selon le principe de précaution et afin de favoriser le partage entre les usagers, il pourrait être utile d'étendre, le cas échéant, les modalités en vigueur dans la zone 8 aux zones les plus susceptibles de faire face à des problèmes de ressource, soit les zones 4, 5, 6, 7 et 9. Toutefois, un tel changement réglementaire nécessiterait d'avoir d'abord une connaissance détaillée des rendements de récolte pour établir des quotas adéquats.

À l'instar de ce qui est suggéré pour la gélinotte huppée, il serait bénéfique que la densité de population du lièvre d'Amérique fasse l'objet d'un suivi régulier dans les régions où des problèmes de population sont pressentis. Ce suivi peut être fait par la collecte et l'analyse des données provenant du carnet du chasseur ou du trappeur, à l'aide du réseau de parcelles-échantillons pour le décompte de crottins de lièvre ou encore grâce à des enquêtes annuelles régionales. Pour s'assurer d'un mode de suivi standard à la grandeur de la province, la révision du programme actuel d'inventaire s'avère essentielle. Le réseau de parcelles-échantillons (grille de décompte de crottins de lièvre) a été mis en place pour les besoins de gestion du lynx et sert à mesurer les variations quant à l'abondance du lièvre. L'opération de ce réseau devrait donc être revue pour répondre à la fois aux objectifs fixés dans le plan de gestion du petit gibier et dans celui du lynx. Cette action permettra de renforcer le système de suivi actuel sur l'état des populations de lièvres d'Amérique et de l'implanter efficacement dans les régions où il est partiellement en application ou complètement absent.

3.2.2.5 Les espèces « marginales » de petit gibier du Québec

La situation des espèces nordiques et des espèces dites « marginales » diffère complètement de celle des quatre principales espèces exploitées. Les espèces en cause ici sont : le lièvre arctique, le lapin à queue blanche, le tétras à queue fine, le lagopède des saules et le lagopède alpin. Puisque nous possédons peu de données sur ces espèces au Québec, il serait pertinent, sans pour autant en faire une action

prioritaire du Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018, que des projets de recherche soient menés sur ces espèces. Ainsi, la réalisation de quelques études, en collaboration avec des chercheurs universitaires par exemple, nous donnerait l'occasion d'approfondir nos connaissances sur leur situation. En effet, un minimum de soutien à des étudiants à la maîtrise ou au doctorat donnerait la possibilité de faire un bilan acceptable de la situation. La collaboration avec les clubs d'ornithologues permettrait également d'obtenir des données constantes sur l'état des populations des espèces plus « marginales » telles que le tétras à queue fine, le lagopède alpin et le lagopède des saules, mais aussi sur les espèces les plus chassées comme la perdrix grise, la gélinotte huppée et le tétras du Canada.

On estime que les populations de lièvres arctiques et de lagopèdes occupent un habitat moins perturbé et ne font pas l'objet d'une exploitation intensive. Un suivi de la récolte auprès d'un échantillon de chasseurs sportifs, de pourvoyeurs et possiblement auprès des communautés autochtones permettrait de mesurer les tendances ainsi que l'amplitude des migrations de ces espèces.

En conclusion, le second but de ce plan de gestion devrait permettre de dresser un portrait réaliste de l'évolution des populations et de la récolte dans les différentes zones tous les cinq ou dix ans, à tout le moins dans la partie du territoire soumise à la chasse sportive. Une attention particulière devra être portée à l'évaluation des densités de gélinottes huppées et de lièvres d'Amérique dans les secteurs de forte utilisation. Ces données permettraient d'évaluer correctement les tendances des récoltes et des populations et ainsi fixer des modalités de prélèvement appropriées, ou encore de confirmer que celles actuellement en place sont adéquates. À ce point-ci, il est important de souligner que la contribution des chasseurs aux démarches décrites dans le Plan représente un élément clé dans le succès de la gestion des espèces de petit gibier au Québec.

L'absence de propositions de nature réglementaire pour diminuer le prélèvement de certaines espèces dans des zones de chasse bien précises s'explique par la carence en données fiables et récentes sur la situation des espèces et l'état du prélèvement, pour les régions où l'on soupçonne des problèmes de disponibilité de la ressource.

Il est à propos d'ajouter que toutes les connaissances acquises dans le cadre de ce plan de gestion au sujet des espèces de petit gibier et de leur exploitation devraient évidemment être transmises aux chasseurs de petit gibier, aux partenaires et même au grand public. Cette transmission de connaissances pourrait prendre la forme de communiqués de presse nationaux ou régionaux, de rapports, de documents de vulgarisation scientifique ou même de diffusion sur des sites Internet. Ces connaissances pourraient être utiles à des intervenants autres que le MRNF afin de poursuivre le travail de revalorisation de la chasse du petit gibier. Ceci permettrait également de faire part aux collaborateurs qui participent à la collecte de données des fruits de leur contribution.

3.3 Résumé des objectifs, cibles et actions

En guise de synthèse à cette troisième partie du Plan, les tableaux 3 et 4 présentent les possibilités d'interventions liées au Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018. Les divers éléments présentés dans le texte ont été regroupés dans ces deux

tableaux, en fonction des deux buts généraux auxquels ils se rattachent. Chaque but comporte plusieurs objectifs et, pour chaque objectif, des propositions de cibles et d'indicateurs de performance sont présentées. Ces indicateurs visent à faciliter l'atteinte de chaque objectif et, par le fait même, à en simplifier l'évaluation. Les actions suggérées sont regroupées selon la cible qu'ils permettent d'atteindre. En plus des actions proposées, il est possible de réaliser d'autres actions, pourvu que celles-ci contribuent à l'atteinte des cibles fixées. Enfin, pour chaque action, un calendrier de réalisation est suggéré et les partenaires et les organismes responsables de sa réalisation sont présentés. Cette liste de responsables et de partenaires n'est pas nécessairement définitive ni restrictive. Des modifications ou ajouts pourront être faits en cours d'application du Plan.

Grâce à ces tableaux, les divers intervenants qui sont responsables d'une action ou qui collaborent simplement à sa réalisation seront en mesure de préciser leur domaine et le niveau d'intervention nécessaire pour atteindre les objectifs du Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018.

Tableau 3. Suivi des objectifs, cibles et actions du but n° 1

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire ⁸
			11	12	13	14	15	16	17	18	
BUT 1 : RÉTABLIR LA POPULARITÉ DE LA CHASSE DU PETIT GIBIER CHEZ LES USAGERS											
Objectif 1 : Augmenter le nombre de chasseurs pratiquant annuellement la chasse du petit gibier											
1.1 <i>Inverser la tendance à la baisse dans la vente annuelle de permis de chasse du petit gibier en augmentant de 5 % le nombre de permis vendus de 2011 à 2018.</i>	Nombre de permis de chasse du petit gibier vendus par année.	1.1.1 Élaborer et mettre en place des mesures réglementaires favorisant la relève de la chasse du petit gibier.			X						<u>MRNF (DEFH, DDPE)</u> , FédéCP, MRNF (DGR), TRF
		1.1.2 Développer un produit familial de chasse du petit gibier.		X	X	X	X	X	X	X	<u>Sépaq, FQGZ, FPQ</u> , FédéCP, MRNF (DDPE)
		1.1.3 Promouvoir la chasse du petit gibier auprès des communautés culturelles, des gens demeurant en milieu urbain et des clientèles scolaires.	X	X	X	X	X	X	X	X	<u>MRNF (DCOM)</u> , FédéCP, FPQ, FQGZ, Sépaq, MRNF (DEFH, DGR, DGPF, DDPE)
		1.1.4 Former une association avec le gouvernement fédéral pour faire la promotion de la chasse de la sauvagine et de la bécasse en même temps que celle du petit gibier.			X						<u>MRNF (DEFH)</u> , FédéCP, SCF, MRNF (DDPE)
		1.1.5 Produire un guide sur les étapes à franchir pour pouvoir s'adonner à la chasse du petit gibier.		X							<u>FédéCP, MRNF (DEFH)</u> , MRNF (DGR, DCOM, DDPE), FTGQ
		Autres actions.									

⁸ Le sigle des organismes responsables est souligné tandis que celui des partenaires ne l'est pas. Pour connaître leur signification, reportez-vous à l'annexe 1. D'autres partenaires pourront être ajoutés à la liste présentée ici lorsque le Plan sera en cours de réalisation.

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire
			11	12	13	14	15	16	17	18	
Objectif 2 : Revaloriser l'activité de chasse du petit gibier auprès du public											
2.1 Dans toutes les régions du Québec, encourager et appuyer la mise en place d'initiatives locales liées aux bénéfices et aux vertus de la chasse au petit gibier.	Nombre de régions qui appuient des activités relatives à la chasse du petit gibier.	2.1.1 Encourager et appuyer diverses activités locales associées à la chasse du petit gibier (ex. : dégustation de plats à base de petit gibier, sessions de tir au fusil, ateliers, conférences sur des sujets relatifs à la chasse du petit gibier, etc.)		X	X	X	X	X	X	X	<u>TRF</u> , <u>FédéCP</u> , <u>MRNF</u> (DEFH, DGR, DDPE) <u>Sépaq</u> , <u>FPQ</u> , <u>FQGZ</u> , <u>FTGQ</u>
		2.1.2 Réduire le prix d'accès aux réserves, aux pourvoiries et aux zecs à une période fixe du calendrier de chasse.		X	X	X	X	X	X	X	<u>Sépaq</u> , <u>FPQ</u> , <u>FQGZ</u>
		2.1.3 Soutenir la création de réseaux de parrainage qui offrent des occasions de chasse au petit gibier et lancer une invitation aux chasseurs de petit gibier actifs pour qu'ils initient un jeune ou un ami à cette activité de prélèvement.		X	X	X	X	X	X	X	<u>TRF</u> , <u>FédéCP</u> , <u>MRNF</u> (DEFH, DGR, DDPE)
		2.1.4 Réaliser des activités de communication sur les initiatives locales de promotion de la chasse du petit gibier.		X	X	X	X	X	X	X	<u>MRNF</u> (DGPF, DCOM, DEFH, DGR, DDPE), <u>FédéCP</u> , <u>Sépaq</u> , <u>FQGZ</u> , <u>FPQ</u> , <u>FTGQ</u>
		Autres actions.									
2.2 Faire la promotion de l'activité de chasse du petit gibier au Québec par la mise sur pied d'une campagne provinciale, élaborée en partenariat, pour sensibiliser le public aux possibilités offertes par cette forme d'activité récréative.	Réalisation d'une campagne provinciale de promotion de la chasse du petit gibier.	2.2.1 Conception et utilisation d'outils de promotion et de services aux usagers pour faire connaître la chasse du petit gibier.		X	X	X	X	X	X	X	<u>MRNF</u> (DEFH, DDPE), <u>MRNF</u> (DCOM, DGR), <u>FédéCP</u> , <u>FPQ</u> , <u>FTGQ</u> , <u>FQGZ</u> , <u>Sépaq</u>

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire	
			11	12	13	14	15	16	17	18		
		2.2.2 Rédiger des communiqués de presse pour promouvoir la chasse du petit gibier (données de chasse du petit gibier au Québec et/ou retombées économiques).		X	X	X	X	X	X	X	X	MRNF (DEFH), MRNF (DGR, DDPE, DCOM), FédéCP, FPQ, FTGQ, FQGZ, Sépaq
		2.2.3 Promouvoir la chasse du petit gibier dans des émissions ou des revues spécialisées.		X	X	X	X	X	X	X	X	MRNF (DEFH, DDPE) FédéCP, FPQ, FTGQ, FQGZ, Sépaq MRNF (DCOM, DGR)
		2.2.4 Publier des documents (articles, études, rapports) qui traitent du petit gibier (chasse, habitat, biologie, etc.).		X	X	X	X	X	X	X	X	MRNF (DEFH, DDPE) FédéCP, FPQ, MRNF (DGR)
		Autres actions										
2.3 Brosser le portrait des chasseurs de petit gibier actuels et potentiels afin, entre autres, de déterminer les facteurs encourageant ou décourageant la pratique de ce type de chasse.	Portrait réalisé.	2.3.1 Réaliser une enquête socio-économique afin de mieux connaître les chasseurs de petit gibier du Québec.		X								MRNF (DDPE, DEFH) MRNF (DGR), FédéCP, FPQ, FTGQ, FQGZ, Sépaq, FPQ
		2.3.2 Faire l'analyse des données disponibles sur les chasseurs de petit gibier.	X	X								MRNF (DDPE, DEFH), MRNF (DGR)
		Autres actions.										

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire
			11	12	13	14	15	16	17	18	
Objectif 3 : Améliorer et faciliter l'accès à la chasse du petit gibier											
3.1 Réserver une plage intéressante (incluant au moins une fin de semaine) dans le calendrier à la chasse du petit gibier pour chacune des zones de chasse et adopter les plans de gestion du cerf et de l'orignal en conséquence.	Nombre de zones de chasse prévoyant au moins une fin de semaine réservée à la chasse du petit gibier.	3.1.1 Réserver une plage pour la chasse du petit gibier. Cette plage doit au moins comprendre une fin de semaine et doit demeurer la même durant toute la durée du Plan.			X						MRNF (DGR), TRF
		3.1.2 Adapter les calendriers de chasse du gros gibier en fonction des plages de chasse du petit gibier prévues.			X						MRNF (DGR), MRNF (DEFH), TRF
		Autres actions.									
3.2 Que tous les territoires fauniques offrent un produit spécifique et adapté pour la chasse du petit gibier.	Nombre de territoires fauniques qui ont mis en place au moins une des modalités.	3.2.1 Offrir un produit spécifique et adapté à la chasse du petit gibier dans les territoires fauniques. L'offre peut comprendre une ou, idéalement, plusieurs des modalités suivantes : – Réserver une période du calendrier pour la chasse du petit gibier. – Réserver un secteur du territoire aux chasseurs de petit gibier. – Prolonger la période de chasse. – Réviser à la baisse la tarification pour la pratique de ce type de chasse. – Autres actions		X							Sépaq, FPQ, FQGZ, MRNF (DGR), TRF
		3.2.2 Faire la promotion des nouvelles modalités de chasse du petit gibier offertes dans les territoires fauniques.		X	X	X	X	X	X	X	Sépaq, FPQ, FQGZ, MRNF (DGR, DDPE), TRF

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier						Responsables ou partenaires				
			11	12	13	14	15	16		17	18		
3.3 Que les tables régionales de la faune de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais mettent en place, en collaboration avec les représentants des propriétaires terriens, un programme pour faciliter l'accès des chasseurs de petit gibier au territoire privé.	Nombre de régions qui auront mis ce programme en place au moyen de l'une ou l'autre des initiatives suggérées.	3.3.1 Mettre en place une ou des initiatives parmi les suivantes : – Créer une structure d'accueil. – Établir un maillage étroit avec les autres promoteurs d'attraits touristiques régionaux. – Produire et faire signer un ou des protocoles d'entente sur l'accès au territoire privé. – Mener des actions de sensibilisation auprès des propriétaires de terres privées. – Sensibiliser les MRC et les municipalités pour qu'elles soient plus enclines à favoriser la pratique de la chasse sur leurs territoires. – Autres initiatives régionales.						X	X	X	X	TRE, FédéCP, MRNF (DGR, DEFH, DDPE), MRC, FQM, municipalité	
		3.3.2 Diffuser l'information sur les possibilités de chasse du petit gibier sur les terres privées dans les régions qui auront mis en place un tel programme.					X	X	X	X	FédéCP, MRNF (DGR), MRNF (DDPE)		
		Autres actions.											
3.4 Que des actions de sensibilisation soient réalisées auprès de tous les chasseurs (de gros et de petit gibier) dans toutes les régions du Québec afin qu'ils se partagent le territoire, sans égard au type de chasse pratiquée.	Nombre de régions où des actions auront été réalisées.	3.4.1 Réaliser une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des chasseurs (de gros et de petit gibier) sur le partage du territoire.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	FédéCP, FQGZ MRNF (DEFH, DDPE, DCOM, DGR), TNF, TRF	
		3.4.2 Produire et distribuer un dépliant visant à sensibiliser tous les chasseurs au partage du territoire avec leurs pairs.		X	X								FédéCP, MRNF (DEFH, DDPE), MRNF (DGR, DCOM)
		3.4.3 Promotion du partage du territoire par la FQGZ, de même que par la FédéCP, au moyen de ses associations régionales, de son assemblée générale annuelle, de son congrès annuel, de sa revue, etc. Autres actions.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	FQGZ, FédéCP, MRNF (DEFH, DDPE)

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire
			11	12	13	14	15	16	17	18	
Objectif 4 : Améliorer l'offre de récolte potentielle de petit gibier											
4.1 Dans toutes les régions, réaliser des actions afin que l'aménagement faunique pour le petit gibier devienne une partie intégrante de l'aménagement des terres dans les milieux forestiers, agroforestiers et agricoles, localisées principalement dans le secteur d'utilisation intensive.	Nombre de régions qui ont réalisé au moins une action de sensibilisation.	4.1.1 Réaliser des actions de sensibilisation auprès des agences forestières, des conseillers forestiers, des propriétaires terriens, des MRC, des CRE, des CRRNT, etc. sur l'importance de considérer les besoins de la faune lors de la conception de plans d'aménagement forestier sur les terres privées.		X	X	X	X	X	X	X	MRNF (DGR), MRNF (DEFH, DDPE), FFQ, CRÉ-CRRNT
		4.1.2 Rappeler les lignes directrices en matière d'aménagement d'habitats qui satisfont les besoins du petit gibier, auprès des personnes et des organismes concernés des milieux agroforestiers, agricoles ou forestiers.			X	X	X	X	X	X	MRNF (DGR), MRNF (DDPE, DEFH)
		En milieu agroforestier 4.1.3 Promouvoir l'utilisation des guides de la FFQ sur l'aménagement de l'habitat du petit gibier de même que le recours au programme d'aide financière de la FFQ afin qu'il y ait une augmentation du nombre de plans d'aménagement forestier comprenant un volet « aménagement faunique » pour les forêts privées du territoire d'utilisation intensive.					X	X	X	X	MRNF (DGR, Secteur Forêt), Agences forestières, conseillers forestiers, FFQ, MRNF (DEFH, DDPE)
		En milieu agroforestier 4.1.4 Inclure les préoccupations concernant l'habitat du petit gibier dans les plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV).			X	X	X	X	X	X	MRNF (DGR), MRNF (DEFH, DDPE), CRÉ-CRRNT
		En milieu agricole 4.1.5 Sensibiliser les clubs-conseils en agroenvironnement, l'Ordre des agronomes du Québec et l'Union des producteurs agricoles aux objectifs régionaux établis pour la petite faune.			X	X	X	X	X	X	FFQ, MAPAQ, MRNF (DEFH, DGR, DDPE, Secteur Forêt)

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire
			11	12	13	14	15	16	17	18	
		<p>En milieu agricole</p> <p>4.1.6 Favoriser la prise en compte de l'aménagement des habitats du petit gibier dans les projets de concertation et de mise en valeur des bassins versants en milieu agricole, comme ceux qui sont actuellement financés par le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la FFQ.</p>			X	X	X	X	X	X	MRNF (DEFH, DGR, DDPE), FFQ, UPA, MAPAQ
		<p>En milieu forestier</p> <p>4.1.7 Produire un guide d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée en forêt publique et en faire la promotion pour qu'il soit utilisé lors de travaux forestiers sur les terres publiques.</p>					X	X	X	X	MRNF (DEFH, Secteur Forêt, DDPE), FPQ, Sépaq, FQGZ, FFQ, MRNF (DGR), CRE-CRRNT
		<p>4.1.8 Faire reconnaître les aménagements d'habitat destinés au petit gibier à titre de travaux sylvicoles admissibles à l'octroi de soutien financier dans les divers programmes de protection et d'aménagement des milieux existants (ex. : programme Prime-Vert, Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus).</p>			X	X	X	X	X	X	MRNF (DEFH, Secteur Forêt, DDPE), MAPAQ, FFQ, MRNF (DGR)
		Autres actions.									

Tableau 4. Suivi des objectifs, cibles et actions du but n° 2

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire ⁸
			11	12	13	14	15	16	17	18	
BUT 2 : S'ASSURER D'UNE CONNAISSANCE JUSTE DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER ET DES PRÉLÈVEMENTS AUXQUELS ELLES SONT SOUMISES AFIN DE RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE CETTE RESSOURCE											
Objectif 5 : Améliorer la connaissance de l'exploitation des différentes espèces de petit gibier du Québec											
5.1 Standardiser la collecte de données de récolte dans toutes les zecs, les pourvoiries et les réserves fauniques.	Nombre de territoires structurés qui utilisent la méthode standardisée de collecte de données de prélèvement de petit gibier par la chasse.	5.1.1 Sensibiliser les gestionnaires des territoires structurés à leur contribution dans le suivi des populations de petit gibier et à l'importance de distinguer les gélinottes huppées des téttras du Canada dans la comptabilisation de la récolte.	X	X	X	X	X	X	X		<u>MRNF (DEFH, DGR, DDPE)</u> Sépaq, FPQ, FQGZ
		5.1.2 Préparer une présentation sur la façon de comptabiliser ces données pour les personnes responsables de la comptabilisation dans les territoires structurés.		X							<u>MRNF (DDPE, DEFH)</u> FPQ, FQGZ, Sépaq, MRNF (DGR)
		5.1.3 Concevoir des outils informatiques standards et les fournir aux territoires structurés afin de leur permettre d'effectuer adéquatement leur collecte de données sur la capture du petit gibier.		X							<u>MRNF (DDPE, DEFH)</u> FPQ, FQGZ, Sépaq, MRNF (DGR)
		Autres actions									
5.2 Que toutes les régions produisent annuellement un bilan régional de la situation du petit gibier (exploitation, activités de promotion, aménagement, etc.).	Nombre de régions ayant produit un rapport annuel de récolte des espèces de petit gibier.	5.2.1 Produire un bilan régional annuel traitant de la situation du petit gibier (exploitation, activités de promotion, aménagement, etc.)			X	X	X	X	X	X	<u>MRNF (DGR)</u> , FPQ, FQGZ, Sépaq, MRNF (DDPE)

⁸ Le sigle des organismes responsables est souligné tandis que celui des partenaires ne l'est pas. Pour connaître leur signification, reportez-vous à l'annexe 1. D'autres partenaires pourront être ajoutés à la liste présentée ici lorsque le Plan sera en cours de réalisation.

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire	
			11	12	13	14	15	16	17	18		
		5.2.2 Élaborer et mettre en place un système fiable et efficace pour l'analyse des données sur la récolte de petit gibier.			X							MRNF (DEFH) MRNF (DGR), universités
		5.2.3 Promouvoir l'utilisation du carnet du chasseur et du trappeur chez les chasseurs du territoire libre dans le but d'obtenir des données de chasse sur ce territoire.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MRNF (DEFH, DGR), FédéCP, FTGQ, MRNF (DDPE)
		5.2.4 Aider les chasseurs à mieux distinguer les gélinottes huppées des tétras du Canada. Une affiche a déjà été produite à cet effet.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MRNF (DEFH DGR, DDPE), FPQ, FQGZ, FédéCP, FTGQ, Sépaq, MRNF (DGPF)
		5.2.5 Mettre en place un mécanisme de suivi des lièvres colletés et mis en marché.			X							MRNF (DEFH) MRNF (DGR) MAPAQ
		Autres actions.										
Objectif 6 : Dresser un portrait de la situation des espèces de petit gibier du Québec												
6.1 Effectuer graduellement la mise à jour, du document État de situation des principales espèces de petit gibier exploitées au Québec, de Gauthier et al. (2008).	Mise à jour graduelle du document État de situation des principales espèces de petit gibier exploitées au Québec (Gauthier et al., 2008).	6.1.1 Faire des revues de littérature sur les quatre principales espèces de petit gibier du Québec et procéder à la compilation de l'information trouvée. Les recensions de la littérature devront être faites dans l'ordre suivant : perdrix grise, tétras du Canada, gélinotte huppée et lièvre d'Amérique.		X	X	X	X					MRNF (DEFH) MRNF (DGR), universités
		6.1.2 Faire des travaux de recherche sur les espèces de petit gibier décrites dans Gauthier et al. (2008) (lièvre d'Amérique, gélinotte huppée, tétras du Canada et perdrix grise).	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MRNF (DEFH) MRNF (DGR), universités, Hydro-Québec
		Autres actions.										

Cible	Indicateur de performance	Action	Calendrier								Responsable ou partenaire
			11	12	13	14	15	16	17	18	
6.2 Dresser un portrait régional des populations d'espèces de petit gibier sur lesquelles il existe peu de données ou pour lesquelles des problèmes de disponibilité ou de prélèvement excessif sont appréhendés.	Nombre de régions ayant produit un rapport sur l'état de situation des espèces de petit gibier dont la situation les préoccupe ou les intéresse.	6.2.1 Réalisation de projets de recherche sur les espèces de petit gibier dont l'état des populations est préoccupant ou qui sont méconnues au Québec.	X	X	X	X	X	X	X	X	<u>MRNF (DEFH)</u> MRNF (DGR), universités
		6.2.2 Vérifier périodiquement la présence et les tendances des populations de tétras du Canada et de perdrix grises afin d'en suivre l'évolution dans l'ensemble des zones où elles sont présentes et pour lesquelles des problèmes sont pressentis en raison de la perte d'habitat ou de l'exploitation intensive.	X	X	X	X	X	X	X	X	<u>MRNF (DGR)</u> MRNF (DEFH)
		6.2.3 Concevoir un programme d'inventaire de la gélinotte huppée afin d'évaluer les densités de cette espèce dans les zones de chasse 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9		X							<u>MRNF (DEFH)</u> MRNF (DGR), universités
		6.2.4 Réviser le réseau de parcelles-échantillons : afin de faire un suivi des populations de lièvres (parallèlement à la gestion du lynx) pour répondre aux objectifs du Plan de gestion.	X	X	X						<u>MRNF (DGR)</u> , MRNF (DEFH)
		6.2.5 Collaborer avec les clubs d'ornithologues afin d'obtenir régulièrement des données sur les espèces d'oiseaux qui font partie du groupe du petit gibier : gélinotte huppée, tétras du Canada, lagopède des saules, lagopède alpin, tétras à queue fine et perdrix grise.	X	X	X	X	X	X	X	X	<u>MRNF (DGR)</u> , MRNF (DEFH), DDPE)
		6.2.6 Réaliser des études, en collaboration avec des chercheurs universitaires, pour approfondir nos connaissances sur les espèces dites « marginales ».			X	X	X	X	X	X	<u>MRNF (DGR)</u> , FédéCP, MRNF (DEFH)
		6.2.7 Procéder à la diffusion des connaissances acquises sur les espèces de petit gibier auprès des chasseurs et du public. Autres actions.	X	X	X	X	X	X	X	X	<u>MRNF (DEFH)</u> , <u>DGR</u> , <u>DCOM</u> , <u>DDPE</u>), FédéCP, FPQ, FQGZ, Sépaq, FTGQ

4. RÉGIONALISATION DU PLAN DE GESTION

En raison du type de gestion applicable au petit gibier au Québec, il n'est pas possible d'appuyer le présent plan sur des buts et objectifs régionaux. Le Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018 pose plutôt les bases de la gestion du petit gibier et suggère la ligne de conduite à adopter pour les sept prochaines années. Considérant les particularités régionales et la vision des gestionnaires et des intervenants en place, il est possible que certains éléments énoncés dans le présent document soient plus ou moins appropriés au contexte régional ou aux besoins définis par les tables régionales de la faune. C'est pourquoi une certaine forme de régionalisation du Plan de gestion devra être élaborée et adaptée à chaque région. Ainsi, il peut être à propos de définir de quelle manière les régions participeront à la mise en œuvre du Plan et quelles actions pourront être posées à l'échelle régionale.

Certains objectifs de ce premier plan de gestion du petit gibier sont davantage de compétence provinciale. Toutefois, presque tous les objectifs énoncés et toutes les actions proposées (voir tableaux 3 et 4) peuvent inclure des interventions régionales.

Le choix des actions sur lesquelles une région désire concentrer ses efforts revient aux directeurs régionaux (MRNF) ou aux TRF. Ainsi, lors de l'entrée en vigueur du Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018 prévue pour 2011 les structures régionales se verront attribuer une période d'analyse et de consultation pour choisir les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre⁸. En ce sens, les tableaux 3 et 4 ont été conçus pour permettre aux structures régionales de cibler les domaines d'intervention dans lesquels il est souhaitable qu'elles agissent et, finalement, d'arrêter leur choix sur les actions qu'elles poseront.

⁸ Nous tenons à rappeler ici que le processus de mise en œuvre du présent plan de gestion diffère de celui des autres plans de gestion de la faune en application à ce jour. Les actions proposées et qui ont un champ d'application régional pourront être réalisées suivant la volonté des régions et sous réserve qu'il y ait des budgets disponibles. La participation des acteurs mentionnés dans ce plan se fera sur une base volontaire et non obligatoire. Il est toutefois grandement souhaitable que tous les acteurs impliqués dans la gestion du petit gibier au Québec fassent de ce plan de gestion une priorité et s'engagent à mener à bien les actions qui en découlent. L'atteinte des objectifs du Plan en dépend.

Conclusion

Au cours des prochaines années, la valorisation de la chasse du petit gibier doit devenir un dossier important pour le MRNF et ses partenaires. L'enjeu est de taille : rétablir la popularité de la chasse au petit gibier et retrouver le nombre d'adeptes d'il y a vingt ans alors que 150 000 permis étaient vendus annuellement. À l'heure actuelle, ce n'est pas la ressource qui est la plus mal en point, mais bien la pratique de l'activité elle-même. Or, la chasse du petit gibier est celle qui présente le plus grand potentiel de développement faunique.

Le Plan de gestion du petit gibier au Québec 2011-2018 ne propose pas de changements majeurs dans les approches, mais demande une volonté de s'investir. Le petit gibier a un énorme potentiel et une résilience remarquable. Il suffit de lui accorder un peu plus de considération dans les différents programmes sur l'exploitation et l'aménagement des habitats pour favoriser et améliorer la productivité des milieux les plus sollicités.

Les données actuellement disponibles à l'échelle régionale limitent la compréhension des problématiques liées au petit gibier. C'est pourquoi il faut se doter de nouveaux outils et améliorer ceux qui existent pour gérer adéquatement la ressource. L'acquisition de connaissances sur la ressource faunique, le prélèvement et les chasseurs eux-mêmes représente un point central du Plan. Plusieurs décisions sur la gestion du petit gibier reposent sur la compilation et l'analyse de ces données à l'échelle régionale afin de mieux comprendre les problématiques régionales entourant la conservation et la gestion des principales espèces exploitées et de leurs habitats et de leur apporter des solutions efficaces.

Les chasseurs et les partenaires fauniques doivent être des collaborateurs privilégiés quand vient le temps d'établir les objectifs de conservation des espèces, d'aménagement de l'habitat et d'amélioration de l'expérience de chasse. Les TRF sont probablement les meilleurs vecteurs pour y arriver. Ensemble, il sera possible de redonner ses lettres de noblesse au petit gibier et la place importante qu'il occupait dans nos vies, comme en témoigne l'affection que lui portent toujours les chasseurs, sinon tous les utilisateurs de la forêt.

Bibliographie

- BÉLANGER, G. (2000). *Impact des éclaircies précommerciales sur l'habitat d'élevage de la gélinotte huppée et du tétras du Canada*, Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie et Société de la faune et des parcs du Québec, Québec, 43 p.
- BLANCHETTE, P., S. DESJARDINS, M. POIRIER, J. LEGRIS et P. LARUE (2003). *Utilisation par le lièvre d'Amérique de peuplements traités par éclaircie précommerciale dans les domaines de l'érablière à bouleau jaune et de la pessière à mousses*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, 63 p.
- BOUCHARD, P. et P. POTVIN (2003). *La désaffectation de la clientèle et la faiblesse de la relève au Québec au regard des activités de chasse et de pêche — Portrait de la situation, causes et pistes d'interventions*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, document non publié, 145 p. et annexes.
- BOUCHER, S., M. CRÊTE, J-P. OUELLET, C. DAIGLE and L. LESAGE (2004). "Large-scale trophic interactions: White-tailed deer growth and forest understory", *Écoscience*, 11(3): 286-295
- BOURRET, D. (1992). *Sondage auprès des chasseurs au petit gibier en 1988-1989*, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la recherche et de l'analyse de marché, Direction du marketing et des communications, Québec, 109 p.
- BOURRET, D., G. ALAIN et M. LEPAGE (1991). *Sondage auprès des chasseurs de petit gibier en 1988-1989 : résumé de l'analyse des résultats*, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats, Québec, 11 p.
- BUMP, G., R. W. DARROW, F. C. EDMINSTER and W. F. CRISSEY (1947). *The Ruffed Grouse: Life history, propagation and management*, New York State Conservation Department, New York, USA, 915 p.
- CIMON, A. et P. LABBÉ (2006). *Lignes directrices visant à encadrer la pratique de l'éclaircie précommerciale afin d'assurer le maintien de la biodiversité*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier, Québec, 13 p.
- FERRON, J., R. COUTURE et Y. LEMAY (1996). *Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune*, Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy, 206 p.
- GAULIN, J. et R. CÔTÉ (2001). *Le chasseur québécois : Analyses statistiques des fichiers administratifs 1996 à 1998*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction générale des ressources informationnelles, 246 p.

- GAUTHIER, I., H. BASTIEN et S. LEFORT (2008). *État de situation des principales espèces de petit gibier exploitées au Québec*, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 231 p.
- GIROUX, W., P. BLANCHETTE, J.-C. BOURGEOIS and G. CABANA (2007). "Ruffed grouse brood habitat use in mixed softwood-hardwood nordic-temperate forests, Quebec, Canada", *Journal of Wildlife Management*, 71(1): 87-95.
- GULLION, G. W. (1970). "Factors influencing ruffed grouse populations", *Transactions of the North American Wildlife and Natural Resources Conferences*, 35: 93-105.
- JOBIN, B., C. LATENDRESSE, C. MAISONNEUVE, A. SEBBANE et M. GRENIER (2007). *Changements de l'occupation du sol dans le sud du Québec pour la période de 1993-2001*, série de rapports techniques n° 483, Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, Sainte-Foy, Québec, 112 p. et annexe
- KREBS, C. J., S. BOUTIN and R. BOONSTRA (2001). *Ecosystem dynamics of the boreal forest: the Kluane project*, Oxford University, New York, NY USA, 511 p.
- LACASSE, M. (2007). *La chasse du petit gibier en 2005... Au cœur du développement économique, social et touristique des régions du Québec* (version préliminaire), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune, Québec, 10 p.
- LAMONTAGNE, G. et L. GIGNAC (1995). *Gros gibier au Québec en 1994 (Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses)*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 63 p.
- LARIVÉE, J. (2006). *Étude des populations du Québec (ÉPOQ)*, Base de données ornithologiques, Regroupement Québec Oiseau, Rimouski.
- LI, T., P. BEAUCHESNE et M.-J. OSMANN (2003). *Portrait du déboisement pour les périodes 1990-1999 et 1999-2002 pour les régions administratives de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Lanaudière* (rapport synthèse), Direction du patrimoine écologique et du développement durable et Direction des politiques du secteur municipal, ministère de l'Environnement, Québec, 35 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1991). *Le cadre de gestion des réserves fauniques*, Québec, 16 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (2002). *Rapport sur l'état de forêts québécoises 1995-1999*, ministère des Ressources naturelles, Direction de la planification et des communications, 272 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2007a). *Vente de permis de chasse par catégories*, réf. du 23 mars 2007, [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-permis-chasse.jsp>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2007b). *Notion familiale, âge requis pour chasser et permis d'initiation*, réf. du 18 avril 2007, [Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2007c). *La faune et la nature en chiffres — La faune et la nature ÇA COMPTE!*, réf. du 8 mars 2007, [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2007d). *Particularités relatives au volet II*, réf. du 4 avril 2007, [<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-programme-volet2-particularites.jsp>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2007e). *Démarche vers une gestion intégrée des ressources en milieu agricole : Portrait et enjeux*, Direction générale du développement et de l'aménagement de la faune, Faune Québec, 73 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2005). *Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier — Plans généraux d'aménagement forestier 2007-2012*, document de mise en œuvre, Québec, 46 p.

NATIONAL AUDUBON SOCIETY (2002). *The Christmas Bird Count Historical Results*, réf. du 6 mars 2007, [<http://www.audubon.org/bird/cbc>].

PELLETIER, J., LACASSE, M., LAMONTAGNE, G. et J-L. DUCHARME (1981). *Aménagement et utilisation de la faune au Québec*, Répertoire des données, gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la planification, Québec, 243 p.

POTHIER F. et R. COURTOIS (2006). "Incidence of Spruce Grouse in Residual Forest Strips within Large Clear-cut Boreal Forest Landscapes", *Northeastern Naturalist*, 13 (4): 507-520.

POTVIN, F., L. BRETON et R. COURTOIS (2004). *Réaction du castor, de l'orignal et du lièvre à la coupe avec protection de la régénération et des sols en forêt boréal : une réévaluation après 10 ans*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche, 26 p.

POTVIN, F. et R. COURTOIS (1998). *Effets à court terme de l'exploitation forestière sur la faune terrestre : synthèse d'une étude de cinq ans en Abitibi-Témiscamingue et implications pour l'aménagement forestier*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 91 p.

ROY, M.-H. (1991). *Statistiques et évolution des ventes et des tarifs des permis de chasse, de pêche et de piégeage (1980-1990)*, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la réglementation, de la tarification et des permis, Service du développement et de la tarification, Québec, 59 p.

RUSH, D. H. and L. B. KEITH (1971). "Seasonal and annual trends in numbers of Alberta ruffed grouse", *Journal of Wildlife Management*, 35: 803-822.

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (2007). Centre national de la recherche faunique — Division des populations d'oiseaux migrateurs — Relevés et enquêtes — *Enquête nationale sur les prises*, réf. du 30 avril 2007, [<http://www.cws-scf.ec.gc.ca/nwrc-cnrf/default.asp?lang=fr&n=C9046964>].

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (2002). *Changements dans les activités de chasse et d'abattage de la sauvagine déclarées au Canada et aux États-Unis, de 1985 à 1998*, publication hors série, n° 107, 27 p.

Annexe 1**Liste des régions administratives du Québec**

Numéro de la région	Région
01	Bas-Saint-Laurent
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean
03	Capitale-Nationale
04	Mauricie
05	Estrie
06	Montréal
07	Outaouais
08	Abitibi-Témiscamingue
09	Côte-Nord
10	Nord-du-Québec
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
12	Chaudière-Appalaches
13	Laval
14	Lanaudière
15	Laurentides
16	Montérégie
17	Centre-du-Québec

Annexe 2

Liste des sigles et acronymes utilisés dans les tableaux 3 et 4

CRRNT :	Commission sur les ressources naturelles et le territoire
CRE :	Conférence régionale des élus
DCOM :	Direction des communications
DEFH :	Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats
DGR :	Direction générale régionale (régions)
DGPF :	Direction générale de la protection de la faune
DPPE :	Direction du développement socio-économique, des partenariats et de l'éducation
FFQ :	Fondation de la faune du Québec
FPQ :	Fédération des pourvoies du Québec
FédéCP :	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
FQGZ :	Zecs Québec (anciennement Fédération québécoise des gestionnaires de zecs)
FTGQ :	Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec
TNF :	Table nationale de la faune
TRF :	Tables régionales de la faune
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
SCF :	Service canadien de la faune (Environnement Canada)
Sépaq :	Société des établissements de plein air du Québec
UPA :	Union des producteurs agricoles